



**ENSP**  
ÉCOLE NATIONALE DE  
LA SANTÉ PUBLIQUE

RENNES

---

**Médecin de l'Éducation Nationale**

**Promotion 2006**

---

## **Étude professionnelle**

### **JEU OU ABUS ?**

**Aider au discernement à l'école primaire devant une situation  
à caractère sexuel entre enfants**

---

**Anne-Claude ELISSEFF**

**MES REMERCIEMENTS VONT A :**

**Josiane Carvalho**

qui malgré la distance a su me guider et me conseiller

**Hélène Romano**

qui m'a inspirée et conseillée

**Hélène Goy Letondor**

**Véronique Millot**

**Patrick Vey**

qui m'ont offert leur temps et leur confiance dans l'investissement partagé

**Claire Girardin**

ainsi que **Marie-Claude Vuillemin**

pour m'avoir affectueusement facilité le travail « sur le terrain »

**Françoise Gauguelin, Déborah Marotta, Sandrine Valette, Sandrine Yvars,**

toutes documentalistes dans le **réseau IRTS** à Bourg-en-Bresse, Ecully, Metz et à Nancy,

ainsi qu'à **l'IRTESS de Dijon** qui m'ont fait parvenir des articles

avec autant de gentillesse que de diligence

*et aussi à*

**Mon mari et mes fils à qui je dédie ce travail**

qui se sont découverts cette année des aptitudes ménagères insoupçonnées

**Mes parents, ma sœur, et mes amis Luc, Daniel**

pour leur affection et leur soutien de tous les jours

# SOMMAIRE

## 1. INTRODUCTION

Objectifs

## 2. CONTEXTE DE L'ETUDE

### 2.1. - Historique et constats actuels

2.1.1.- Sévices sexuels aux enfants : une longue prise de conscience

2.1.2. - Les mineurs auteurs d'agressions sexuelles en 2006 :  
faits nouveaux ou regard différents

### 2.2. - Définitions légales retenues

## 3. METHODOLOGIE

### 3.1 - Revue de la littérature

3.1.1. - Les banques de données

3.1.2. - Les informations recherchées

### 3.2. - Investigations auprès de différents professionnels

3.2.1. - Deux catégories de professionnels

3.2.2. - Critères de choix

3.2.2.1. - Des membres de l'éducation nationale

3.2.2.2. - Des experts de la maltraitance infantile

3.2.3.- Entretiens semi-directifs et cas concrets

## 4. PRESENTATION DES DONNEES RECUEILLIES

### 4.1 - Les données bibliographiques

4.1.1. -Le développement psychosexuel de l'enfant

4.1.1.1. - les stades freudiens

4.1.1.2. - les déterminants d'une sexualité saine à l'âge de l'école primaire

4.1.1.3. - évolution des intérêts sexuels de l'enfant

4.1.1.4. - la mémoire chez l'enfant

4.1.1.5. - suggestibilité de l'enfant

4.1.1.6. - compétences développementales de l'enfant

4.1.1.7. - remarque sur la « crédibilité » de l'enfant

- 4.1.2. – La violence chez l'enfant
- 4.1.3. - Les abus sexuels entre mineurs
  - 4.1.3.1. - les problèmes de définition
  - 4.1.3.2. - la stigmatisation de la délinquance
  - 4.1.3.3. - consentement entre enfants et équilibre des pouvoirs
  - 4.1.3.4. - les différents types de comportement sexuel entre mineurs
  - 4.1.3.5. - caractéristiques des auteurs mineurs d'agressions sexuelles
  - 4.1.3.6. - cas particulier de l'inceste dans la fratrie
  - 4.1.3.7. - en conclusion
- 4.1.4. - Conséquences des abus sexuels pour leurs victimes

#### **4.2. - Les entretiens**

- 4.2.1. - Analyse verticale
- 4.2.2. - Analyse transversale
- 4.2.3. - Conclusion

#### **4.3. - Deux situations concrètes**

- 4.3.1. - Affaire n° 1
- 4.3.2. - Affaire n° 2

### **5. DISCUSSION**

Propositions

### **6. CONCLUSION**

### **7. BIBLIOGRAPHIE**

### **8. ANNEXES**

- 8.1. - Le cas du Petit Raoul**
- 8.2. - Guide des entretiens**
- 8.3. - Présentation de l'OJEVIM**

## LISTE DES SIGLES UTILISES

<b>AFIREM</b>	Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée, créée en 1979 à Paris par Pierre Straus Tel. 01 44 49 47 24 ou 01 44 49 47 25 site. <a href="http://afirem.fr">afirem.fr</a>
<b>ATSEM</b>	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
<b>ASE</b>	Aide Sociale à l'Enfance, qui dépend du conseil Général de chaque Département
<b>ITEP</b>	Institut Educatif Thérapeutique et Pédagogique
<b>IUFM</b>	Institut Universitaire de Formation des Maîtres.
<b>MEN</b>	Médecin de l'Education Nationale
<b>ODAS</b>	Observatoire national de l'Action Sociale Décentralisée, créé en 1990
<b>OJEVIM</b>	Observatoire Jurassien des Enfants Victime de Maltraitance, créé en 1998
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies, créée en 1946
<b>RASED</b>	Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté
<b>PJJ</b>	Protection Judiciaire de la Jeunesse, créée en 1945
<b>DPJJ</b>	Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>UAJV</b>	Unité d'Accueil des Jeunes Victimes, à l'hôpital Trousseau de Paris (12 <sup>ème</sup> ) Tél. 01 44 73 54 13 courriel. <a href="mailto:uajv.enfant@trs.ap-hop-paris.fr">uajv.enfant@trs.ap-hop-paris.fr</a>

*L'innocence de l'enfant,  
c'est donc dans la faiblesse de ses membres qu'il faut la chercher,  
mais non pas dans les inclinations de son cœur(...)  
On tolère ses défauts avec indulgence,  
non pas qu'ils soient de nulle ou minime importance,  
mais parce qu'on sait que l'âge les éliminera.  
Qu'ils aient toutefois de l'importance,  
le fait qu'on ne saurait les tolérer dans un âge plus avancé le prouve.*

Saint Augustin de Thagaste

*Les Confessions*

*Il est impossible de mettre trop d'emphase  
sur l'importance de ces premières années  
dans le façonnement du chemin  
que l'enfant emprunte pour le reste de sa vie*

Erasme de Rotterdam

*Déclamation au sujet de l'éducation libérale des enfants dès leur très jeune âge*

**JEU OU ABUS ?**  
**Aider au discernement à l'école primaire devant une situation**  
**à caractère sexuel entre enfants**

## **1. INTRODUCTION**

L'école est pour l'enfant un des espaces privilégiés de sa socialisation. C'est le lieu où dès son plus jeune âge, il passe une grande partie de sa journée, le lieu où il se trouve immédiatement confronté aux autres : enfants de tout âge, adultes différents de ses parents. L'école est un lieu d'apprentissages mais aussi d'échanges, échanges de paroles, de gestes, voire de « secrets » : les mots défendus, les gestes surpris, les images volées dont on ne comprend pas tout le sens mais dont on devine qu'ils sont porteurs d'un mystère dont l'autre a peut-être la clé ; les premières amours, les premiers baisers, mais aussi les premières rivalités, l'envie d'être grand et de faire « comme les grands » ; les angoisses, petits cauchemars ou lourds secrets familiaux, qu'on emporte dans son cartable à côté des crayons et du goûter.

Dans la cour de récréation, grands jeux et petits drames se frottent aux limites imposées, défis et provocations se résolvent en fous rires ou en bagarres, tandis que dans les toilettes, les rituels d'hygiène aiguïssent toutes les curiosités.

Dans cette étude, « à l'école » sous-entend aussi bien ce qui est fait dans l'école que ce qui y est révélé, et comme le champ d'action du Médecin de l'Education Nationale commence à la grande section de maternelle, il sera pris ici en compte les cycles 2 et 3 dans leur entité.

### **Objectifs**

Toute personne qui travaille dans une école peut se trouver un jour placée devant une allégation d'abus sexuel d'un enfant par un autre enfant ou assister à une activité sexuelle entre enfants.

L'étude a pour objectif d'aider à la différenciation par les adultes d'une agression sexuelle d'une situation de jeux donc d'aider à la reconnaissance des enfants auteurs d'agressions sexuelles, (qui ? et surtout pourquoi ?) d'aider à la reconnaissance de leurs victimes, car elles seules peuvent « parler » de ce qui leur est arrivé. Il s'agit donc bien de reconnaître dans le « dire » ou le « voir » ce qui, chez l'enfant, relève de la découverte partagée, de ce qui, chez l'enfant, relève de la violence ou de la contrainte.

« Entre le doute et la conviction absolue »<sup>33</sup>, une bonne connaissance du développement psychosexuel de l'enfant et de ses déterminants, du fonctionnement particulier de sa mémoire, et des compétences propres à son âge permet de mieux cerner l'acte incriminé, et d'éviter à la fois une banalisation qui serait douloureuse pour la victime (l'abus est alors « un crime du silence où la parole n'a pas lieu »<sup>33</sup> et permissive pour l'auteur ; ou au contraire la dramatique et anxiogène judiciarisation d'une activité pourtant partie intégrante du développement normal de l'enfant. (cf. Annexe n° 1 le cas du petit Raoul).

**N.B. :** Reconnaître, c'est admettre, accepter, identifier, tenir pour vrai, parfois après une recherche. Dans reconnaître, coexistent l'idée de vérité publique et l'idée d'acceptation de droit<sup>22</sup>.

## **2. CONTEXTE DE L'ETUDE**

### **2.1. - Historique et constats actuels**

#### **2.1.1 - Sévices sexuels faits aux enfants : une lente prise de conscience**

Après une longue, très longue «ère du silence»<sup>47</sup>, ce n'est qu'à partir du XIXème siècle que se fait en Europe du nord la prise en compte progressive de l'enfant comme sujet de droit (c'est d'ailleurs à cette époque que le mot pédophile apparaît), et qu'en 1860 que se fait en France la première étude médico-légale par Ambroise Tardieu<sup>63</sup> sur les sévices infligés aux enfants. En juillet 1889 on vote la première loi de protection de l'enfance, elle concerne « les enfants maltraités ou moralement abandonnés » et en 1898, celle qui « accentue la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis sur les enfants ».

Mais ce n'est qu'au XXème siècle, après la Libération, que la justice des mineurs est entièrement repensée par l'ordonnance de février 1945 qui pose pour principe la primauté de la mesure éducative sur la sanction, et par l'ordonnance de décembre 1958 qui donne compétence aux juges des enfants pour prendre des mesures éducatives à l'égard des jeunes en danger.

Et ce n'est qu'après les études américaines des années 50 sur les sévices parentaux faits aux enfants (Syndrome de Silverman) et la nouvelle prise en compte du viol des femmes à la fin des années 70, que commence véritablement en France dans les années 80 la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles : « l'enfant maltraité ne se limite plus au seul enfant battu »<sup>13</sup>. Ainsi l'AFIREM, association nationale d'information et de recherche sur la maltraitance infantile est créée en 1979.

En 1989, Année mondiale de l'enfant, au mois de juillet, la première grande loi relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance qui décentralise l'action sociale aux conseils généraux des départements et crée un numéro d'appel national et gratuit engage entre autres le ministère de l'Education Nationale dans l'action contre toutes les formes de maltraitance, et l'ODAS est créé en 1990 ; d'autre part au mois de novembre, l'ONU adopte une nouvelle Convention Internationale des Droits de l'enfant, signée par le gouvernement français, et mentionnant explicitement la violence sexuelle et l'inceste (art.19).

En 1996, après le congrès international de Stockholm sur l'exploitation sexuelle et l'affaire Dutroux en Belgique, des révélations d'affaires de pédophilie explosent un peu partout en France, en particulier dans le monde enseignant, aboutissant à un réengagement du gouvernement français et à la circulaire d'août 1997 avec son dispositif de lutte contre la pédophilie, ce qui pour certains instaure la «sacralisation de la parole de l'enfant»<sup>47</sup> et l'«ère du soupçon»<sup>20</sup>. Puis la loi de juin 98 sur la prévention et la répression des infractions sexuelles instaure en particulier l'assistance psychologique et l'audition filmée des enfants mis en cause (suite à la 1<sup>o</sup> procédure Mélanie).

Très vite, le suicide de plusieurs agresseurs présumés refait basculer l'opinion publique, et pose question aux intellectuels et aux magistrats ; c'est le moment « de la chasse aux fausses allégations, de la confusion sur la sexualité infantile, de l'entrave aux soins psychologiques apportés aux victimes, de la menace qui pèse sur la fonction paternelle »<sup>13</sup>. La révélation très médiatisée en 2004 des dérives de l'affaire d'Outreau ne fait que confirmer le fait que *la parole de l'enfant semble remise en question*.

### 2.1.2. - Les mineurs de 15 ans auteurs d'agressions sexuelles en 2006 : fait nouveau ou regard différent ?

Les évaluations chiffrées des agressions sexuelles commises par des mineurs, surtout mineurs de 15 ans sont difficiles. Aucun chiffre officiel n'existe, au ministère de la Justice, on englobe les délits sexuels sans séparer les mineurs des adultes, la délinquance des jeunes est chiffrée mais sans y individualiser les agressions sexuelles. Cependant, H. Romano rapporte<sup>59</sup> que 50% des agresseurs adultes ont commis leur 1ère agression avant 16 ans.

Dès 1998, les signalements d'enfants de moins de 13 ans ayant commis des actes sexuels contre d'autres enfants sont adressés à l'ASE; mais R. Lainé affirme dans une enquête de la même année<sup>48</sup> que les passages à l'acte ne se sont pas multipliés, mais qu'ils sont mieux dénoncés. »

C. Legendre<sup>45</sup> s'est occupée d'une population de jeunes incarcérés de 13 à 16 ans, elle rapporte que 40% d'entre eux l'étaient pour viol; parmi eux, 60 % avaient pris part à des viols collectifs, et 40% avaient commis un viol individuellement, souvent sur un jeune enfant; *certain ( ? ) d'entre eux-ci avaient déjà commis des délits sexuels dans l'enfance.* Déjà en 2003 un colloque sur les « pratiques sexuelles violentes des adolescents » avait rendu compte d'une hausse, tout en soulignant que ce n'était pas un phénomène nouveau<sup>16</sup>; et que cette hausse correspondrait en fait au reflet d'un mal-être à travers le miroir sociétal, et donc « à une plus grande visibilité »<sup>46</sup>. Mais il semble que ce colloque prenait surtout en compte les viols collectifs.

Entre 2003 et 2006, et les données de la PJJ comme celles de l'Unité d'Accueil des Jeunes Victimes à l'hôpital Trousseau de Paris où travaille H. Romano le confirment, il semble y avoir une nette augmentation du nombre de très jeunes agresseurs présumés. Ainsi en 2005, les mineurs de 15 ans *suspectés* d'agressions sexuelles représentaient 39% des situations prises en charge par l'UAJV, en mars 2006, le chiffre est déjà de 56%. **Est-ce que ce sont les actes agressifs qui augmentent ou le regard posé sur les gestes des enfants qui tend à la suspicion ?**

Fin 2003, le nombre de délinquants de moins de 12 ans, *tous délits confondus*, avait déjà augmenté de 12% par rapport aux années précédentes<sup>51</sup>: **la violence sexuelle des enfants n'est-elle alors qu'une forme particulière des violences infantiles ?**

## 2.2. - Définitions légales retenues

Il a semblé important de redéfinir les termes utilisés dans l'étude, soit que certains aient un sens précis dans le vocabulaire juridique, soit que d'autres portent en eux toute la complexité des relations humaines. Ainsi on appelle<sup>52</sup>:

Viol: *tout acte de pénétration sexuelle (y compris la fellation imposée), de quelque nature qu'il soit (y compris les corps étrangers), commis par contrainte, violence, menace ou surprise.*

Agression sexuelle: (autrefois attouchements) *toute atteinte sexuelle (autre que le viol) commise avec violence, contrainte, menace ou surprise.*

Exhibition: (autrefois outrage à la pudeur): *acte de nature sexuelle imposé à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards.*

Le viol et l'agression sexuelle sont donc bien des notions juridiques.

Abus sexuel: (de l'anglais « sexual abuse ») : terme officiellement retenu en France par l'ODAS, à la fois « mauvais usage » et « usage excessif » ; l'abus est une des catégories de

la maltraitance infantile (la distinction se fait avec les enfants à risque); ce terme comporte une notion de puissance (intention, préméditation) et de tromperie, de transgression<sup>58</sup>  
Abus n'est donc pas une notion juridique.

Victime : toute personne qui subit un dommage dont l'existence est reconnue par autrui mais dont elle n'est pas forcément consciente.<sup>58</sup>

Auteur : celui qui est reconnu comme ayant commis un acte, n'implique pas forcément d'agression.

Agresseur, abuseur : celui qui est coupable d'agression, d'abus.

Mis en cause : terme juridique consacré pour parler des personnes concernées, sans préjuger d'un quelconque statut de victime ou d'auteur.

**A la suite d'Hayez<sup>35</sup>, il sera préféré dans cette étude consacrée aux enfants le terme d'auteurs ou de mineurs auteurs pour désigner les enfants qui ont effectivement commis une agression sexuelle, de manière à ne pas réduire leur personnalité à ce seul aspect délictueux.**

Responsabilité sexuelle (ou majorité sexuelle) : âge<sup>52</sup> à partir duquel un individu peut librement consentir à des relations sexuelles, y compris avec un adulte plus âgé que lui ; le code pénal français reconnaît la notion de consentement libre et sérieux à partir de 15 ans.

N.B. : La définition du mot Aggression n'est pas homogène, de  *tout comportement qui blesse ou porte préjudice à autrui à intention de blesser ou porter préjudice à autrui et intention et violation de la norme<sup>24</sup> ; comportement adopté avec l'intention de faire du mal* est communément admise mais les termes *intention* et *mal* sont relativement subjectifs **si bien que « victime, agresseur et observateur ne s'entendront pas forcément sur le fait qu'un acte particulier constitue une agression ».**<sup>31</sup>

### **3. - METHODOLOGIE**

2 démarches ont été retenues :

#### **3.1. - Revue de la littérature**

##### **3.1.1. - Différentes banques de données ont été consultées :**

Articles de journaux ou de revues spécialisées ou références d'articles sur Internet, ouvrages ou plaquettes conseillés par les experts rencontrés, références d'autres travaux dans la bibliographie de ces ouvrages, code pénal, dictionnaires étymologiques et de psychologie ou de psychanalyse, circulaires ministérielles.

##### **3.1.2. - Plusieurs types d'information ont été recherchés :**

Les définitions précises des mots utilisés, l'historique de la prise en compte de faits sociétaux et de l'établissement des lois qui régissent actuellement la protection de l'enfance, des données chiffrées récentes sur les enfants mis en cause dans des situations à caractère sexuel.

L'état des connaissances sur le développement psychoaffectif de l'enfant et sur ses comportements sexuels ; sur la violence des enfants, intrafamiliale et intrascolaire en particulier ; sur le comportement des jeunes victimes et les conséquences des agressions

sexuelles qui leur ont été faites; sur les caractéristiques des auteurs mineurs en général et sur le cas particulier des très jeunes auteurs mineurs.

### **3.2. - Investigations auprès de différents professionnels**

#### **3.2.1. - Deux catégories de professionnels ont été pressenties**

- 6 membres de l'éducation nationale exerçant dans le primaire, qui peuvent être confrontés au recueil de la maltraitance, dont 4 enseignants et 2 psychologues scolaires (les psychologues scolaires sont toujours des enseignants qui ont fait dans un deuxième temps une formation en psychologie, ils ne sont pas thérapeutes).
- 3 experts de la maltraitance infantile qui sont habilités à l'enquête ou au suivi des enfants mis en cause.

#### **3.2.2. - Les critères qui ont présidé au choix**

##### **3.2.2.1. - Des membres de l'éducation nationale**

- les enseignants et les psychologues scolaires sont répartis dans deux régions différentes du secteur concerné : dans l'une plus rurale, aucune prévention sur les abus sexuels n'a été faite, dans l'autre, urbaine, plusieurs formations prévention ont été organisées ;
- deux tranches d'âge sont représentées, soit deux générations mais aussi deux formations professionnelles différentes ;
- il y a 1 homme et 3 femmes, tous ont des enfants.

##### **3.2.2.2. - Des experts**

- ils sont tous apparentés au système judiciaire ;
- 1 policier, 1 avocate, 1 assistante sociale psychologue ;
- deux tranches d'âge sont représentées mais avec moins d'écart que dans la catégorie professionnelle différente (tous ces experts ont fait une démarche personnelle avant d'être spécialisés) ;
- il y a 1 homme et 2 femmes, tous ont des enfants ;
- tous trois sont membres de l'OJEVIM (cf. Annexe n° 3), association départementale pluridisciplinaire d'étude et de prévention de la maltraitance infantile.

#### **3.2.3. - Ces professionnels ont accepté**

- des entretiens qui se sont déroulés de manière semi directive ; un guide (cf. Annexe n°2) avait été élaboré pour essayer de déterminer :
  - . comment les enseignants, spécialisés ou non, avaient vécu une situation à caractère sexuel survenue dans le cadre de leur école, s'ils l'avaient bien identifiée et comment ; donc *l'état de leurs connaissances dans le domaine de la sexualité infantile* ;
  - . comment ils l'ont traitée et s'ils ont fait appel à leur médecin scolaire ;
  - . le ressenti des différents professionnels (enseignants et experts) tant au niveau des enfants mis en cause que de leur rôle propre ;
- l'évocation de situations concrètes et récentes d'enfants mis en cause, et la consultation de leurs dossiers.

## **4. PRESENTATION DES DONNEES RECUEILLIES**

## **4.1. - Les données bibliographiques**

### **4.1.1. - Rappel sur le développement psychosexuel de l'enfant**

#### **4.1.1.1.- Les stades freudiens**

C'est Freud qui dès le début du XXème siècle, a proposé une définition plus large de la sexualité<sup>26 27</sup> qu'une simple fonction liée à un instinct, se manifestant à un moment donné de la croissance.

Selon sa théorie qui sert aujourd'hui encore de référence, la sexualité concerne les activités précoces du jeune enfant dans tous les domaines (nutrition, défécation) et donc pas exclusivement les zones génitales ; elle est inséparable de la découverte qu'il a fait de l'inconscient, ne peut se limiter à des comportements, mais s'entend comme « qualification essentielle du désir ».

Il a défini ainsi une sexualité évoluant par paliers, par stades, qui au fur et à mesure du développement de l'enfant et de sa maturation, changent d'objet et de but, l'objet étant « ce qui exerce l'attirance sexuelle », et le but « l'action à laquelle pousse la pulsion ».

Le stade est donc « étape génétique, moment, et forme d'organisation des activités, des modes de pensée, etc., selon un jeu de prévalence pulsionnelle et de fonctionnement de telle ou telle région du corps ».<sup>23</sup>

**Freud décrit 2 stades d'organisation prégénitale (oral et anal) et 1 stade génital, organisé en 2 moments (phallique et génital pubertaire), séparés par la phase de latence.**

- Le stade oral :

Premier des stades du développement psychosexuel de l'être humain selon Freud, il concerne le nourrisson ; il est étroitement lié à la nutrition et marqué par la prévalence de la bouche et des lèvres. Ici « l'objet est le sein maternel ou son substitut ; le but, l'incorporation ou la satisfaction autoérotique par stimulation de la zone buccale ». Progressivement le stade oral permet au nourrisson de se différencier de sa mère par la connaissance d'objets extérieurs.

Abraham<sup>1</sup> a décrit ultérieurement le stade sadique oral, quand la dentition apparaît, et avec elle, la propension à mordre : c'est le début du sens de la destruction de l'objet.

- Le stade anal :

A partir de 2 ou 3 ans, quand l'enfant commence à acquérir le contrôle de ses sphincters en même temps qu'une certaine autonomie (parole, marche). Ici l'objet est le « boudin fécal », donc partie du corps de l'enfant ; le but, la satisfaction de la zone anale à travers les fonctions d'expulsion ou de rétention des selles. Très tôt l'enfant utilise donc ses fonctions d'excrétion pour donner ou refuser, faire plaisir ou au contraire s'opposer à ses parents.

- Le complexe d'Œdipe :

Entre 3 et 5 ans, au cours du stade phallique, décrit l'organisation d'un modèle triangulaire de relation aux parents qui met en jeu des désirs amoureux et hostiles apparemment contradictoires mais complémentaires.

« Il existe sous une forme double... et renvoie à la bisexualité originellement présente chez les enfants ».<sup>23</sup> Dans sa forme positive, l'enfant manifeste « un investissement objectal franchement sexuel à l'égard du parent du sexe opposé, et une identification avec le parent du même sexe, considéré comme modèle à imiter » ; cette identification finit par devenir franchement ambivalente, elle devient « hostile et finit par se confondre avec le désir de le remplacer ». Dans sa forme négative, amour et haine s'inversent (amour pour le parent de même sexe, haine pour le parent de sexe opposé).

Freud décrit aussi « tous les chaînons intermédiaires, avec prépondérance de l'une ou de l'autre composante. » Pour Hélène Romano<sup>58</sup>, « l'Œdipe constitue donc pour chacun à affronter l'énigme reposant sur le fait que si le sexuel est unique, c'est aussi un plaisir divers, multiple, aux états différents et difficilement conciliables. »

- le stade phallique,

Intervient de 3 à 5 ans, après les stades oral et anal, chez le garçon et chez la fille, annonce le déclin du complexe d'Œdipe, et marque l'organisation des pulsions sous la référence aux organes génitaux. « L'intérêt de l'enfant, est, à ce stade, particulièrement important pour l'anatomie, les différences physiologiques entre sexes, les différentes postures pour uriner ».<sup>58</sup>

Cette curiosité, et les cheminements de l'enfant, entre fantasmes et réalité, vont « le conduire à l'élaboration de théories diverses sur la conception et sur la naissance », tandis que la Scène Primitive (accouplement parental), réelle ou imaginaire, presque toujours perçue comme une violence, peut induire en lui un véritable sentiment d'abandon.

- la période de latence, (ce n'est pas un nouveau stade) entre le stade phallique et la puberté, marquée par le déclin total du complexe d'Œdipe, va donc être normalement la période de mise en veille de l'activité sexuelle, de sublimation (ou de refoulement) des désirs incestueux (par angoisse de castration chez le garçon, peur de perdre la mère chez la fille) en activités intellectuelles (école) ou sportives et de socialisation (camarades exclusivement de même sexe); « c'est dans cette période que l'enfant fait aussi prévaloir des sentiments de tendresse, de pudeur ainsi que des aspirations esthétiques et morales »<sup>13</sup>; elle va de l'âge de 5 ou 6 ans jusqu'à l'adolescence.

- l'adolescence

C'est selon Freud, « la période d'achèvement des transformations », physiologique et psychologique, qui se caractérise par une « éruption pulsionnelle génitale ». Temps de passage, période intermédiaire et de fragilisation avant l'âge adulte, elle est aussi responsable d'une « crise » identitaire qu'on peut concevoir « comme une réactivation majeure des tensions et conflits de la période oedipienne »<sup>23</sup> mais selon une autre détermination (modèle du moi idéal).

Ainsi peut-on dire, avec Winnicott<sup>68</sup> que les fondements de la sexualité s'établissent dans l'enfance, que « **l'instinct sexuel** s'y organise de manière très complexe... et qu'il existe comme une chose qui **enrichit et complique toute la vie de l'enfant en bonne santé** » et avec Hélène Romano<sup>58</sup> que « construire sa sexualité adulte, c'est construire son rapport à son propre corps, se détacher des désirs de l'infantile et investir de nouveaux objets d'amour ».

***N.B. Les stades freudiens du développement libidinal sont décrits théoriquement et ne doivent pas se délimiter forcément complètement les uns des autres ni se calquer strictement sur l'âge chronologique ; en outre de grandes variabilités existent du fait même des variations individuelles de maturité.***

#### 4.1.1.2. - Les déterminants d'une « vie sexuelle saine » à l'âge de l'école primaire

Hayez<sup>35</sup> appelle vie sexuelle le « développement de *représentations psychiques* et *d'activités* ». Il explique qu'elle résulte d'un certain nombre de déterminants, pas obligatoirement tous, pas tous de la même façon, mais que ces déterminants nous construisent de manière « saine et épanouissante ». Ce sont :

- **la curiosité** (de son corps, de celui de l'autre, des mots ou blagues « obscènes ») ;
- **l'identification aux adultes** (pas forcément leurs parents, mais leurs substituts au travers des médias) ;
- **le défi des règles** (plaisir de la transgression) ;

- **l'affirmation de sa puissance** (l'enfant dominant, voire initiateur s'identifie aux « grands » et le montre, surtout si l'autre est un peu plus jeune de 2 ou 3 ans, ou un peu plus ignorant, *mais il respecte un éventuel refus*, ce n'est pas un abuseur) ;
- **les angoisses normales** (chez les petits, vérifications anxieuses pour pallier le manque d'information ; chez les plus grands, prise de conscience de désirs conflictuels quant à leur réalisation, angoisse de la punition et en même temps volonté de vérification avec l'autre ; de plus prise de conscience de la « violence de l'instinct ») ;
- **les partages en amitié** (y compris ceux du corps et des sensations partagées)
- **le plaisir de la manipulation sexuelle** (plaisir de toucher ou d'être touché, mais ce n'est qu'un but parmi d'autres, ce qui *différencie du pervers*) ;
- **les variations individuelles** (celles du corps et de son excitabilité et celles du développement général et **pulsionnel** qui fait que l'enfant abandonne ou s'attarde aux stades prégénitaux).

Hayez insiste au niveau des activités sexuelles infantiles sur :

- **la primauté des activités génitales**, surtout **de toucher** (masturbation, mais aussi jeux partagés à scénario bref ; plus rarement activités « adultes » fellation, pénétration ; exceptionnellement, des moments d'exhibitionnisme ou de voyeurisme exacerbés par les « stimuli modernes » que sont les médias ;
- cette activité est **volontaire, non compulsive, discrète, récréative** (non obsessionnelle), **diversifiée et progressive** (pas de scénario fixe, tout est intéressant).

#### 4.1.1.3. - Evolution des intérêts sexuels de l'enfant selon Friedrich et al.<sup>28</sup>

COMPORTEMENT	2-5 ans en % garçons – filles	6 – 9 ans en % garçons – filles	10 – 12 ans en % garçons - filles
S'habille comme un enfant de sexe opposé	4-10	6-9	0-8
Se tient trop près des autres	29-26	14-19	1-4
Voudrait être du sexe opposé	6-8	4-3.5	1-4
Se touche les parties sexuelles dans les lieux publics	26.5 – 1.5	14-6.5	1-2
Se masturbe	17-16	13-5	4-7
Dessine les parties sexuelles	1-3	3-2	1-2
Touche ou essaie de toucher les seins de sa mère	42-44	4-16	1-1
Se masturbe avec un jouet ou un objet	3.5-6	3.3	1-4
Touche les parties sexuelles d'autres enfants	5-9	8-1	1-1
Essaie d'avoir une relation sexuelle	0.5-1	0-0	0-0
Pose sa bouche sur les parties sexuelles	1-0	0-0	0-0
Se touche les parties sexuelles à la maison	60-44	40-21	9-12
Touche les parties sexuelles d'adultes	8-4	2-1	0-0
Touche les parties sexuelles d'animaux	3-2.5	0.5-1	0-0
Emet des « bruits sexuels »	1-3	1-2	1-0
Demande des actes sexuels aux adultes	0.5-0.5	0.5-0	0-0
Se frotte contre les autres	7-3	5-4	0-2
S'introduit des objets dans le vagin ou dans l'anus	0.5-3	0-0	0-0
Essaie de regarder les gens nus ou en train de se déshabiller	27-27	20-20.5	6-5
Prétend que les jouets font l'amour	1-1	2-4	0-3
Montre ses parties sexuelles aux adultes	15.5-14	6-5	2.5-2
Essaie de regarder des images de nus	5-4	10-10	11-3
Parle d'actes sexuels	2-3	8.5-7	9-8.5
Embrasse des adultes qu'il ne connaît pas	7.5-6	1-2	0-1
Est très ému dans des adultes s'embrassent	13-12	6-7	4-5

COMPORTEMENT	2-5 ans en % garçons – filles	6 – 9 ans en % garçons – filles	10 – 12 ans en % garçons - filles
Est anormalement amical avec des hommes	2.5-6	1-1	0-1
Embrasse d'autres enfants	8-7	1-1	0-1

Drague	3-7	3-6	4-5
Déshabille d'autres enfants	1-2	1-0	0-0
Veut regarder les scènes de nus à la télévision	5-6	8-8	15-13
Se sert de sa langue en embrassant	4-2	1-3	1-0
Etreint des adultes qu'il ne connaît pas	15.5-13	4-7	0-4.5
S'exhibe devant des enfants	9-6.5	5-2	0-1
Déshabille des adultes contre leur volonté	4-2	0-0	0-0
Très intéressé par l'autre sexe	17.5-15	14-14	24-29
Embrasse les seins	6-4	0.5-2	0-0
En sait plus sur son sexe qu'un enfant de son âge	5.5	13-15.5	11-18

#### 4.1.1.4. - La mémoire chez l'enfant

**Elle est spécifique et ne peut en aucun cas se calquer sur celle de l'adulte.** Plus l'enfant est petit, moins il dispose des outils nécessaires à la restitution des faits. De plus il enregistre les événements de manière « **très affective et en référence à des éléments importants pour lui** ». <sup>58</sup> Là encore, des **variations individuelles de maturité** parfois importantes existent par rapport aux normes de l'âge chronologique.

Dans ses travaux, Hélène Romano <sup>58</sup> rappelle que l'être humain fait appel à 2 types de mémorisation, « épisodique » et « de scénario ». Cette dernière ne se développe qu'à partir de 3 ans, d'abord autour des souvenirs concernant les événements familiaux et récurrents, et ce n'est que très progressivement, avec l'acquisition du temps, que l'enfant peut organiser une chronologie logique comme celle qu'on peut attendre d'un adulte, (à partir du CM1 ou CM2, donc peu avant l'adolescence). En somme, un enfant peut, « à partir de scènes qui se sont déroulées à des moments différents et d'éléments disséminés qui n'appartiennent pas aux mêmes circonstances, créer un ensemble d'événements qui finissent par fusionner dans sa mémoire et qu'il restitue sous la forme d'un scénario unique et isolé, plus ou moins complet. Dans ce récit, « **tous les détails sont vrais mais n'appartiennent pas à la même chronologie.** » L'enfant peut garder une bonne mémoire d'un événement unique, mais si celui-ci se répète, il ne livrera que des détails sans respect de temps ou d'espace.

Enfin, comme Cyrulnik le rappelle, « **la mémoire d'un enfant traumatisé n'est pas la mémoire d'un enfant sécurisé** ». <sup>18</sup>

#### 4.1.1.5. - Suggestibilité de l'enfant

Van Gijseghem <sup>65</sup> s'est beaucoup intéressé à la crédibilité de la parole de l'enfant puisqu'elle conditionne la reconnaissance ou non de l'abus sexuel, donc la reconnaissance de la victime comme telle, et de l'auteur comme tel.

Or, l'enfant est « conditionné » depuis tout petit à répondre favorablement aux attentes de **l'adulte**, surtout si celui-ci a de l'importance pour lui ; il est donc beaucoup plus suggestible que lui, et ce, d'autant plus que celui-ci **peut, par son propre discours, ses propres questions, sa manière de les répéter, induire les réponses qu'il espère au détriment de celles de l'enfant.** On aboutit alors à ce que Van Gijseghem décrit comme l'effet Rosenthal : ce que l'on cherche finit par se produire.

De plus, le simple fait de répéter les mêmes questions peut amener l'enfant à penser qu'il n'est pas cru et les travaux de Haesevoets <sup>33</sup> ont montré à quel point **un enfant se sent doublement victimisé par le doute qui plane sur son allégation.**

De la proposition de réduire le témoignage d'un enfant à **un seul interrogatoire, filmé, assisté par un psychologue expert**, a découlé la procédure dite Mélanie, du nom de la première réalisée, à Saint-Pierre de la Réunion en 1996, avec la petite Mélanie.

#### 4.1.1.6. - Compétences développementales de l'enfant

Selon Sadlier K. <sup>60</sup> entre 4 et 6 ans, un enfant en général

**peut :**

- dire ce qui s'est passé pendant l'agression,

- dire qui est l'agresseur et quand il a été agressé,
- reconnaître la différence entre réalité et imaginaire,
- utiliser correctement « il » et « elle »,
- être conditionné par un adulte,
- avoir tendance à répondre « oui » aux questions à format oui/non.

#### **aura du mal à :**

- séparer des incidents multiples d'agressions sexuelles répétées,
- se souvenir spontanément d'un évènement passé,
- donner des détails sur un acte sexuel non expérimenté,
- dire spontanément qu'il n'a pas la réponse à une question.

#### 4.1.1.7. - Remarque sur la « crédibilité » de l'enfant

Le terme de crédibilité a bien souvent été mal interprété, y compris et surtout dans les cours de justice. **Si l'enfant est « crédible », cela ne veut pas dire forcément que ce qu'il dénonce a bien eu lieu.** Bensoussan<sup>9</sup> a bien expliqué son rôle d'expert qui consiste à détecter « des tendances particulières à l'affabulation et à la mythomanie » ou à dire au contraire « cet enfant est normalement suggestible pour son âge ». Crédibilité n'est donc nullement un synonyme de vérité ou de sincérité. La « présomption de crédibilité » de plus en plus souvent demandée par les associations représentant les droits des enfants revient donc à supprimer la présomption d'innocence de l'abuseur présumé, ce qui est assez « réducteur ».

#### 4.1.2. - **La violence chez l'enfant**

Violence : signifie toujours l'usage d'une force d'une contrainte, quelque chose de brutal ou de néfaste.<sup>22</sup>

Marcelli<sup>50</sup> insiste beaucoup sur le **contexte socioculturel des enfants violents**, « quand il y a de la violence, il est rare qu'elle soit isolée », et tout particulièrement sur la violence que ces enfants ont subi ou dans laquelle ils vivent encore.

Il fait une distinction entre l'agressivité, « au service de l'organisation de la vie et de sa préservation, ... il ne peut pas y avoir de fonctionnement social sans un minimum d'agressivité »; et la violence qu'il range dans le domaine « de l'excès, de la destruction, de la mort ... la violence est au service de la rupture ... individuelle ou sociale », car elle est réponse de préservation à une menace, que cette menace soit réelle ou fantasmée, présente ou passée.

La violence s'extériorisera si « l'assise narcissique » de l'enfant n'est pas solide, si sa « continuité d'existence » est en jeu : soit dans le cas de situations familiales « **chaotiques** » où l'enfant vit dans l'incertitude de l'affection parentale, soit au contraire, dans le cas de parents **fusionnels** qui privent leur enfant de l'apprentissage du manque. « Il y a ceux qui ont manqué de tout et ceux qui n'ont manqué de rien ». <sup>15</sup>

Pour Balier<sup>6</sup> qui s'est intéressé aux comportements violents, on assimile volontiers dans l'usage courant agressivité et violence, mais violence a l'avantage « de faire apparaître la quantité d'énergie en cause et de souligner le point de vue économique ». Il insiste dans ses travaux sur la liaison, chez le jeune adolescent, entre libido et pulsion agressive; et sur les moyens de défense mis en œuvre pour résister à la position dépressive décrite par Diatkine<sup>21</sup>. C'est Bergeret<sup>10</sup> qui l'un des premiers a décrit « un **moyen de défense** peu coûteux... **sous forme d'identification à l'agresseur** ».

Tremblay<sup>64</sup> qui a également travaillé au Canada sur l'origine de la violence chez les jeunes, rappelle qu'elle surgit rarement soudainement à l'adolescence, et qu'une enquête

longitudinale nationale a montré que le comportement le plus agressif physiquement était celui de très jeunes enfants, garçons surtout, alors que les filles au même âge témoignent plutôt d'une agressivité indirecte. Cet auteur, qui se place dans une perspective sécuritaire, s'oppose donc à l'hypothèse de l'apparition tardive d'un comportement antisocial qui aurait été refoulé pendant l'enfance, et insiste sur **l'importance de l'éducation précoce (les 24 premiers mois)**, donc dans les années préscolaires : « apprendre à être patient, pour obtenir ce qu'on désire et apprendre à utiliser le langage pour convaincre les autres afin de satisfaire ses besoins sont peut-être les deux facteurs les plus importants à retenir lorsqu'il s'agit de contrer l'agressivité physique chronique ». Les travaux de l'école psychanalytique (Bergeret<sup>10</sup> Winnicott<sup>68</sup> Marcelli<sup>50</sup>) ont d'ailleurs depuis longtemps isolé la « violence primitive » du nourrisson.

Madame Petit<sup>55</sup> qui a été directrice de la PJJ a une longue expérience de la violence des jeunes, parce qu'elle y est directement confrontée à l'intérieur des établissements de séjour de ces jeunes dont elle est responsable. Elle a assisté aux agressions qui se répètent dans les groupes de mineurs reconstitués par le système judiciaire, et si elle est consciente de la violence qu'ils se manifestent à eux-mêmes, elle reconnaît qu'une bonne partie du travail éducatif consiste à protéger certains de la violence des autres, et en particulier de leur violence sexuelle : toute cette violence « est le signe d'une non intégration des limites, c'est la pulsion sans le frein de la réflexion, de la socialisation », le passage à l'acte quand le sens des limites n'a pas été acquis par l'éducation familiale. La fonction éducative va avoir pour but de réapprendre la relation avec l'autre, elle se fonde sur la loi, l'écoute, l'éducation.

Dès 98, Alecian<sup>3</sup> chargé de mission auprès de la DPJJ attire l'attention sur le discernement nécessaire au suivi des jeunes violents et sur ce qui se noue à sa première rencontre avec le clinicien ou l'éducateur ; en particulier si celui-ci considère d'emblée cet agresseur comme une ancienne victime. Il rappelle que si c'est souvent le cas, toutes les victimes ne deviennent pas des agresseurs, et que ce qui a généré l'acte d'agression s'explique en l'auteur mais aussi autour de lui dans la préparation de cet acte. Alecian insiste sur ce danger clinique (et sur le risque de syndrome de Stockholm) et sur le fait que « le point de départ de la récurrence est là, dans la façon dont aura été considéré l'agresseur dans les premières minutes » ; « considérer que ces agresseurs ont pu être des victimes n'a de sens que dans la place où une relation thérapeutique s'instaure ». Or, (et c'est toujours la tendance actuelle), le temps psychologique ne peut intervenir qu'en deuxième, après le premier temps socio judiciaire : « il faut prendre la personne d'abord pour ce qu'elle a fait et ce qu'elle est, tout en sachant qu'elle sera traitée plus tard ».

Pain<sup>54</sup> a beaucoup travaillé sur la violence à l'école maternelle et primaire, fondamentale pour lui dans la dimension doublement parentale qu'elle présente, (ou devrait présenter..). Il a passé beaucoup de temps dans les cours de récréation pour individualiser certaines attitudes : le jeu, l'attaque, la défense, la menace, le plaisir qui s'ajoute déjà après la première récurrence, et puis le meneur, le justicier qui finit par faire sa loi, le perpétuel soumis, sur lequel il insiste beaucoup, et d'autres. Lui aussi conclut sur le nécessaire rappel au judiciaire dans le cas d'atteintes physiques aux personnes. Mais il n'oublie pas la violence verbale et la violence morale, celle-ci plus insidieuse que celle-là, qui ne peuvent se contrer que par l'éducation.

Pain s'interroge aussi<sup>53</sup> sur la violence institutionnelle en milieu scolaire parfois très traumatisante et réaffirme la nécessité de l'aide à apporter en amont de l'adolescence par tous les intervenants de la petite enfance « chacun dans son domaine et dans la concertation ».

Une étude du Conseil Régional d'Ile de France<sup>40</sup> sur l'impact, 3 ans après son installation, de la mise en place d'un numéro vert Jeunes Violence Ecoute a montré en 2004 une légère diminution des appels pour violences sexuelles (viols et agressions), avec quand même un taux de 12% des appels totaux, mais un doublement des appels liés à des violences intra scolaires ; les faits rapportés confirment les données nationales, l'auteur est un autre jeune (66% des cas), la victime de plus en plus souvent connue de l'agresseur (90% des cas), les actes sont souvent répétitifs, et dans 1 cas sur 3, depuis plus de 6 mois ; la victime appelle elle-même dans seulement 1 cas sur 4, l'auteur seul dans 5% des cas, l'appelant est à la fois auteur et la victime dans 2,6 % des cas (fait nouveau); 4% des appelants sont à l'école primaire ; sur les auteurs appelants, 7,2% sont des garçons et 3,4% des filles.

#### 4.1.3.- Les abus sexuels entre mineurs

##### 4.1.3.1.- Les problèmes de définition

Finkelhor<sup>25</sup> définit les jeux sexuels comme « des activités de jeunes enfants du même âge, mutuelles, limitées à l'exhibition et aux attouchements des organes génitaux et qui ont lieu sur de courtes périodes ».

les violences sexuelles comme « des activités sexuelles forcées, entre des enfants plus âgés ou ayant une grande différence d'âge, des tentatives de rapport sexuels ou des activités compulsives durant trop longtemps ».

Cunningham et Mac Farlane<sup>17</sup> insistent sur la nécessité pour les professionnels de bien faire cette différence et sur le « consentement éclairé ». Ils font remarquer à juste titre que la soumission peut se produire sans consentement.

Mais une étude comparative de Heiman<sup>38</sup> montre à quel point le statut des observateurs et leur sexe influencent de manière significative les croyances qui permettent de séparer les comportements sexuels normaux de ceux qui sont inappropriés. Donc même les professionnels restent influencés par ce qu'ils sont en tant que personnes, et plus sa connaissance en matière d'abus est fine, plus le professionnel trouvera de conduites inappropriées.

##### 4.1.3.2. – La stigmatisation de la délinquance

Hayez<sup>35</sup> insiste sur le fait que les abus sont une minorité parmi les gestes sexuels entre enfants, et que les enfants coupables d'agressions sexuelles **ne doivent pas être stigmatisés comme tels**. Les termes « abuseurs » ou « agresseurs » peuvent en effet sous-entendre une structure psychiatrique particulière et Hayez estime que, dans le cas d'un jeune et surtout d'un enfant, on ne peut le réduire à ce seul acte délictueux, qui peut de plus, rester occasionnel.

S. K. Aradj<sup>4</sup> qui s'est attachée à l'étude des enfants ayant commis des agressions sexuelles avant 13 ans, s'oppose elle aussi à la qualification criminelle de leur comportement, tout en admettant qu'une action de justice permet de leur signifier les limites, et se préoccupe surtout « de stopper précocement ces comportements avant qu'ils ne deviennent un pattern profondément établi ».

##### 4.1.3.3. - Consentement entre enfants et équilibre des pouvoirs

Hayez<sup>35</sup> définit l'enfant auteur d'agressions sexuelles comme « **celui qui cherche son plaisir et/ou son pouvoir, sans considération pour la personne de l'autre, qu'il ignore, menace ou désinforme par la séduction** » ; tout le problème étant parfois, de déterminer si le *consentement* est bien librement consenti, certains enfants « se laissant convaincre et finissant par adhérer au projet et en éprouver du plaisir » ; dans ce cas, l'autre enfant est « souvent dominant dans la vie relationnelle quotidienne ».

Des équipes américaines, celles de Ryan<sup>56</sup> ou celle de Pithers<sup>56</sup> attachent la même importance à la notion d'égalité entre enfants, en faisant référence à un *nécessaire équilibre de pouvoir et de contrôle* ; ils différencient intimité, « protection légitime de son propre espace personnel » et secret « refus de partage », « tentative d'éviter les conséquences d'une action que l'on sent mauvaise pour soi ou dangereuse pour l'autre »

Hayez attache beaucoup d'importance à la **notion de différence d'âge**. Pour lui, si la différence reste faible, c'est-à-dire inférieure à **4 ou 5 ans**, il « plaide pour que des consentements bilatéraux puissent toujours être possibles, car les variations individuelles font que la psychologie du plus âgé n'est pas forcément très différente de celle du plus jeune ».

Par contre, si la différence d'âge est supérieure à 5 ans, le plus grand peut sembler une puissance dominante charismatique (capacité langagière et de gestes de séduction) à laquelle il est difficile de résister.

Au contraire, même dans le cas de gestes mutuels librement consentis, **un enfant surpris** par l'adulte, surtout s'il est jeune et/ou une fille, peut « **oublier sa part de consentement face à la rage de l'ordre adulte, et prétendre alors avoir été contraint** ».

#### 4.1.3.4. – Les différents types de comportement sexuel entre mineurs

Hayez<sup>35</sup> et H. Romano<sup>58</sup> ou Berliner et Rawling<sup>11</sup> déterminent :

- les jeux, motivés par la curiosité et partie intégrante du **développement normal** de l'enfant (jeux de « docteur », mots à caractère sexuel mais aussi baisers, étreintes, coups d'oeil furtifs, touchers, exposition des organes génitaux) ; les jeux sont variés, entre enfants du même âge, l'enfant surpris est embarrassé ou cesse si on lui demande.

- la sexualité précoce (avec passion amoureuse partagée), où des enfants sensiblement du même âge participent à des fellations, des pénétrations vaginale ou anale ; les actes sont consentis et sans violence ; mais un des enfants a pu tenter de dominer l'autre au départ, ne serait-ce que par la séduction.

- les abus, un enfant impose à l'autre sa domination en utilisant soit la violence, soit des manipulations, ce que Berliner et Rawling appellent « contact sexuel socialement coercitif », chantage par exemple, l'autre enfant étant alors fondamentalement non consentant, souvent plus jeune ou plus vulnérable.

Certains de ces enfants présentent aussi des « comportements sexuels inappropriés » (*le modèle de Berliner et Rawling distingue, à côté d'un comportement sexuel normal, 3 niveaux de comportement sexuel anormal : **inapproprié, précoce et coercitif** mais sans agressivité corporelle : voyeurisme, exhibitionnisme ou masturbation publique, intérêt sexuel excessif (pour les objets sexuels ou les comportements sexuels), sexualisation des situations qui n'en sont pas, imitation de comportements sexuels... Haesevoets<sup>34</sup> rattache ces enfants à un milieu familial très sexualisé, permissif, à la limite de l'abus, où la sexualité est présentée « comme un plaisir innocent, à partager avec tout partenaire consentant »).*

*D'autres travaux américains, en particulier ceux de Johnson<sup>41</sup> dès 1991, montrent également 3 types de comportement sexuel qui sortent du jeu ou de la découverte entre enfants (groupe 1), le **groupe 2 réactionnel** (à un abus ou une sursimulation, mais sans violence ni contrainte, de même pour le **groupe 3 à sexualité mutuellement étendue** où les enfants viennent d'un environnement abusif et/ou dysfonctionnel et manifestent honte et anxiété ; ceux du **groupe 4 les « molesteurs »** utilisent la violence ou la menace, n'ont pas d'empathie pour leur victime, vivent dans des milieux gravement dysfonctionnels et leurs comportements, souvent obsessionnels s'accroissent avec le temps ; le **groupe 2 réagit bien au traitement**, le 3 un peu moins, le 4 est difficile à traiter. Cette classification concerne des enfants qui ne sont pas mentalement retardés, et sous-entend « que certains enfants puissent se trouver limités par rapport à un groupe ou l'autre et circuler de l'un à l'autre ».*

#### 4.1.3.5. - Caractéristiques des auteurs mineurs d'agressions sexuelles

- ils existent dans **tous les milieux** (cf. Saunders et Awad);<sup>61</sup>
- ce sont **des garçons en majorité** (90% cas) ;
- on retrouve toujours une **faillite des liens parentaux ou une pathologie familiale** : familles violentes et chaotiques, antécédents de violence subis par les parents, négligence ou abandon des parents, atmosphère incestueuse, problème de santé mentale ;
- ils sont très souvent **isolés à l'école**, et recherchent souvent la **compagnie d'enfants plus jeunes**, ce qui peut favoriser la relation abusive (cf. aussi Bladon et Vizard<sup>12</sup>) ;
- certains ont déjà été ou sont abusés (**l'enfant abusé par une personne proche**, ou ayant subi **plusieurs abuseurs** et l'enfant **abusé de façon répétée sur une période longue** sera plus susceptible de développer des problèmes de comportement sexuel).

*Cette répétition de l'acte délictueux peut s'expliquer de 2 manières : besoin inconscient, compulsif de reproduire le traumatisme jusqu'à ce que l'enfant ait le sentiment de contrôle, de maîtrise ; ou érotisation du comportement à travers la victimisation, le contact sexuel répété a donné du plaisir, l'enfant le recherche comme seule gratification dans un environnement hostile.*

D'autres chercheurs incriminent plutôt des violences physiques subies par l'auteur<sup>46</sup> ou le haut degré de victimisation des parents de l'auteur<sup>47</sup>.

- **la pornographie** (film ou scènes érotiques réelles) est la **seule information sur la sexualité** dont ils disposent ou ils ont été exposés à cette **stimulation sexuelle de façon précoce** ;
- leur **victime** est **dans l'entourage familial** (familial ou social) (cf. Haesevoets<sup>34</sup>) ;
- ils ont **des émotions frustes, difficiles à exprimer** ;
- ils **minimisent la gravité de leurs actes, n'ont pas de sentiment de culpabilité**.

Berliner et Rawling d'une part, Laforest et Paradis<sup>48</sup> d'autre part pointent

- **la mauvaise estime de soi**, souvent liée à leur propre victimisation qui s'accompagne de solitude affective, de manque de relations sociales (ils sont sans amis à l'école) et d'anxiété importante.

C. Legendre<sup>45</sup>, qui a aussi travaillé avec Balier<sup>7</sup> a observé dans une population de jeunes (13-14 ans) incarcérés (à Fleury-Mérogis) pour viol sur enfant (à titre individuel) que la plupart d'entre eux avaient un vécu traumatique lié à des violences sexuelles subies dans leur propre enfance, en général de la part d'un proche «avec la notion d'emprise incestueuse». **Beaucoup** d'entre eux avaient déjà commis «des **délits sexuels plus tôt dans leur enfance**, avec des formes de plus en plus graves, même si les cas à répétition sont plus rares que ceux des adultes pédophiles ». Contrairement à eux, ils n'ont pas de discours justificatif mais « **une honte extrême associée à une incompréhension sidérée** » de cet acte, qui est de plus souvent leur **premier rapport sexuel**. Elle ajoute : « dans un raccourci saisissant et une collusion entre l'acte subi et agi : le point de jonction dans le réel est celui de l'âge». **L'âge de sa victime correspond à celui où l'acte a été subi par le jeune auteur**. « Pour ces enfants le passage à l'acte et **l'évitement d'une position passive** sont utilisés **comme modalité défensive** ». C'est donc pour elle la résonance d'une souffrance intense, et la réponse à ce que Balier<sup>6</sup> appelle « la menace d'anéantissement », (ce qui différencie nettement ces jeunes de ceux qui s'engagent dans des viols collectifs ou « tournantes »).

#### 4.1.3.6. - Cas particulier de l'inceste dans la fratrie

. Hayez<sup>35</sup> et Lebovici<sup>43 44</sup> séparent bien les jeux sexuels au sein d'une fratrie, où la recherche du plaisir sexuel se fait sur « le corps le plus disponible », et là aussi, cette

recherche peut-être partagée ou abusive ; et l'inceste fraternel proprement dit où les activités sexuelles s'accompagnent d'une passion amoureuse préférentielle, voulue uni - ou bilatéralement. Il réserve le terme climat incestueux aux relations amoureuses sans passage à l'acte.

Basquin<sup>8</sup> affirme « que les jeux sexuels entre frère et sœur sont quasi constants et de l'ordre du normal ». Il ajoute qu'il ne faut ni les encourager (ils sont alors « déplacement d'une relation incestueuse parents enfants ») ni les réprimander trop sévèrement (ils engendrent « culpabilité et refus de la sexualité »).

L'amour incestueux, partagé et consommé serait relativement rare pour tous ces auteurs mais il existe peu d'informations à ce sujet ; (on peut rappeler qu'il a par contre fait l'objet de toute une littérature romantique et sulfureuse à la fois). Néanmoins, **l'inceste sera reconnu abusif quand il émane d'un seul des enfants, ou entre 2 enfants apparemment consentants mais qui ont là encore une différence d'âge de plus de 5 ans (et plus encore si cette différence concerne un jeune adulte).**

. La violence sexuelle des enfants au sein de leur famille a bien été étudiée par plusieurs équipes de chercheurs américains, celles de Heiman<sup>37</sup>, de Worling<sup>69</sup>, d'Adler et Schutz<sup>2</sup> de Laviola<sup>42</sup>, de Smith et Israël<sup>62</sup>. En dehors de Heiman qui s'est plus penché sur la personnalité intrinsèque des enfants auteurs d'agressions sexuelles sur leur fratrie, tous observent avec des détails parfois différents, **un dysfonctionnement familial grave** (violence des parents entre eux ou avec leurs enfants, atmosphère familiale sexuellement explicite ou suggestive, antécédents parentaux d'inceste, mère surtout, minimisation des faits lors de la révélation, non protection de leurs enfants en général par absence ou désinvestissement, qui ressentent alors un intense abandon et ont tendance à se rapprocher sexuellement).

Berlinger et Rawling<sup>11</sup> placent l'inceste fraternel mutuel dans la sexualité précoce en reconnaissant que ces enfants s'engagent dans ce type de relation pour survivre à des abus sexuels importants ou à une famille très dysfonctionnelle. Ils établissent un **parallèle avec les enfants qui vivent en famille d'accueil ou en centre d'accueil** et même en pensionnat.

. Pour Friedrich et Luecke<sup>29</sup>, de jeunes enfants, *souffre-douleur de leur* famille, peuvent agresser sexuellement un frère ou une sœur, même plus âgés qu'eux, si ceux-ci ont les faveurs d'un ou des parents.

. Dans les 4 groupes de l'étude de Johnson<sup>41</sup>, les enfants du groupe 1, à sexualité découverte, ne choisissent habituellement pas un enfant de leur fratrie, ceux du groupe 2, à sexualité réactionnelle, peuvent le faire, ceux du groupe 3 peuvent choisir les deux, les enfants agressifs, groupe 4, choisissant de toute façon des enfants plus faibles ou plus vulnérables qu'eux.

#### 4.1.3.7.- En conclusion

Haesevoets<sup>34</sup> constate donc qu'il existe autour du jeune qui transgresse sexuellement « une pathologie familiale importante, souvent d'essence incestueuse », qu'il a grandi dans une atmosphère de violences verbales ou physiques associant disputes et carences, sans aucune sécurisation de la part des adultes qui l'entourent ; ce qui peut créer le passage à l'acte dans l'angoisse ». Les auteurs s'accordent pour refuser qu'on stigmatise cet enfant en le traitant de délinquant sexuel, et considèrent ses actes qui nous semblent impensables mais qui *peuvent* être passagers essentiellement « comme des signaux d'alarme ».

#### 4.1.4. - **Conséquences des abus sexuels pour leurs victimes**

D'après Davis et Leitenberg<sup>19</sup>, les abus commis par de tout jeunes adolescents ou enfants pré pubères seraient **moins dommageables** aux enfants **que** lorsqu'ils sont perpétrés **par des adultes**.

Néanmoins H. Romano<sup>58</sup> distingue :

**- les troubles spécifiques :**

- . physiques lésions traumatiques des OGE (déchirures, saignements),
- . sexuels (*commentaires et attitudes en décalage avec le niveau de développement des enfants d'une même classe d'âge, activités de contact sexuel répétitives, envahissantes, non contrôlables*) : « l'enfant agresseur est bien souvent lui-même victime d'agressions, ou vit dans un climat incestueux et/ou pornographique ».

**- les troubles évocateurs :**

- . du sommeil (insomnie, cauchemars, hypersomnie),
- . de la propreté (énurésie, encoprésie),
- . rituels de lavage pour évacuer la souillure.

**- les troubles non spécifiques :**

- . fonctions cognitives sidérées (repliement sur soi-même, baisse de l'investissement scolaire),
- . langage régressif,
- . conduite alimentaire, anorexie ou boulimie,
- . humeur anxieuse surtout,
- . comportement (maladresse, mutisme, culpabilité, hyperactivité ou lenteur),
- . conduites agressives : l'enfant agressé se venge sur ses camarades de ce qui lui a été infligé,
- . sur le plan psychosomatique, traduisant les angoisses de perte d'intégrité (douleurs, excoriations, étouffements).

## **4.2. - Les entretiens**

### **4.2.1. - Analyse verticale**

**Entretien n° 1 : Monsieur A. - Psychologue scolaire - 54 ans - a été instituteur pendant 10 ans - participe régulièrement aux actions de prévention de l'OJEVIM.**

Monsieur A. a quelquefois rencontré des actes d'exhibition chez les enfants scolarisés, mais de façon isolée et sans trouble du comportement ni difficulté scolaire, pour lui ça ne prête pas à conséquence, ça « n'interpelle » pas le professionnel en lui.

Par contre il se souvient bien de Jason., pour lequel son enseignante avait demandé un suivi et qu'il a connu à la grande section de maternelle puis au CP.

Jason présentait une grande instabilité psycho motrice et de gros troubles du comportement, en particulier sexuel avec exhibition de son sexe, puis plusieurs tentatives de baisser ou d'arracher leur culotte à des petites filles, enfin, aux toilettes, on l'a trouvé en train de frotter son sexe nu contre les fesses nues d'autres enfants. Questionné sur le fait par l'ATSEM de l'école, Jason répond que « son frère le fait et qu'il a un gros zizi, et qu'il lui fait mal ». Il s'est avéré par la suite qu'il tenait d'ailleurs des propos réguliers sur de « gros sexes ».

Deux signalements ont été faits sur les deux années scolaires, et Jason a finalement été placé en ITEP.

Monsieur A. se souvient d'un enfant intelligent mais en grande souffrance, issu d'un milieu familial difficile et non protecteur, il a eu beaucoup de mal à le faire prendre en charge à l'extérieur de l'école, sa maman étant très réticente, voire agressive.

Jason ne voyait pas son père, monsieur A. a appris confidentiellement plus tard que cet homme avait eu ultérieurement une petite fille et qu'il l'a sexuellement agressée. Le grand frère, lui, a été plus tard pris dans une affaire d'incendie volontaire en groupe.

A noter qu'aucune des fillettes concernées n'a présenté de troubles graves suite à ces agressions et qu'elles n'ont été suivies ni au RASED ni en ville.

Cette situation est la première et la seule que monsieur A. ait eu à vivre pendant son expérience professionnelle alors qu'il a été fréquemment sur son secteur confronté à la maltraitance infantile par des adultes. Il est d'autre part conscient que l'ITEP a été la réponse du système scolaire à un comportement violent mais que ce n'était peut-être pas la seule dont Jason avait besoin ; ce qui a frappé monsieur A. dans ce cas, c'est d'avoir rencontré un enfant d'abord agresseur puis de le reconnaître comme une victime probable.

Quand on questionne monsieur A. sur la possibilité d'une sexualité infantile, il répond « un enfant, c'est presque obligatoire qu'il ait une activité de découverte ; mais normalement ça doit rester une activité secrète, ils savent que ça ne se fait pas, ils se cachent pour le faire » et ajoute « un enfant qui le fait dans la cour (de l'école), ça signe que la censure ne fonctionne pas, qu'il veut attirer l'attention » ; de même, l'autoérotisme des enfants, « même un adulte n'a pas à l'interdire, mais il doit dire qu'on ne le fait pas tout le temps ni en public... après il y a une histoire d'âge... ».

Sur l'enfant auteur, sa réponse spontanée est « moi ça m'embête pour l'enfant victime » et plus loin, « j'ai du mal en tant qu'homme et en tant que professionnel de l'enfance, qu'on puisse attenter à un enfant de manière générale » ; et même, au décours de la conversation, monsieur A. avoue qu'à chaque suspicion de violence infantile, il a du mal ensuite à ne pas penser cet enfant comme victime, « ça reste dans la mémoire ». Et puis « pour moi dans la relation sexuelle, j'exclue la violence, il doit y avoir une certaine égalité ; entre enfants il peut y avoir de l'égalité, je veux dire ça existe assez peu ce problème d'abus sexuels dans l'âge primaire ou alors on n'y a pas accès, ce n'est pas répertorié, en tout cas il n'y a pas d'égalité dans l'agression ».

Puis quand on reformule la question, il répond que l'enfant auteur l'interroge surtout : « qu'est-ce qui amène cet enfant à avoir ce comportement, qu'est-ce qu'il a vécu ? ».

Par contre, il dit avoir été « choqué » en lisant dans un journal un compte-rendu de viol d'enfant dans un train, car le journaliste concluait que cet enfant allait devenir lui aussi plus tard un violeur, comme s'il y avait un « déterminisme ». Poussé sur ce point, monsieur A. envisage que cela puisse être une possibilité, s'il n'y a pas eu de suites judiciaires et surtout de soins.

En fait, pour ces enfants, il a une impression globale de « gâchis », il a « du mal à penser qu'ils puissent être entièrement responsables et qu'il n'y a pas quelque chose qui puisse expliquer ... ».

Monsieur A. a été formé à son métier actuel il y a 20 ans, aux méthodes de tests et à l'abord projectif, pas aux techniques d'entretien ; mais il a été volontaire il y a quelques années pour recevoir une formation sur la prévention en milieu scolaire de la maltraitance ; c'est un homme sensible et chaleureux que les enfants et leurs familles perçoivent bien. La formation continue n'existe plus et lui et ses collègues n'ont guère le temps ni l'occasion de se rencontrer pour parler de leurs problèmes. Il pense donc qu'on est forcément obligé d'accepter de ne pas pouvoir forcément gérer ce type de situation.

Le cas de Jason a été l'occasion, avec l'aide d'une enseignante motivée et d'un organisme local, l'OJEVIM, et bien sûr l'accord de L'Inspecteur de l'Education Nationale, pour démarrer une campagne d'éducation et de prévention auprès des enfants de cette école puis d'autres les années suivantes. « L'idée c'était aussi que Jason entende que sa situation,

pour extra-ordinaire qu'elle soit, n'était pas un cas isolé, qu'il entende aussi parler de protection... ». Monsieur A. est tout à fait favorable à un complément de prévention si ce qu'on lui propose lui paraît pertinent, il est surtout extrêmement favorable, pour l'avoir déjà pratiqué, à la coopération avec le MEN « pour sa connaissance du corps de l'enfant » et de son développement psychoaffectif et parce que le travail en équipe lui semble intéressant dans cette complémentarité « je ne me vois pas faire ça tout seul ».

**Entretien n° 2 :** Monsieur B. - enseignant depuis 30 ans, dont 15 dans l'école actuelle dont il est directeur - il est père de 2 fils (jumeaux) de 11 ans.

Monsieur B. parle spontanément des seules situations qu'il a rencontrées comme de jeux, « des approches avec connotation sexuelle, » qui la plupart du temps, se déroulent dans les toilettes, à 2 ou à plusieurs et, monsieur B. insiste beaucoup, en cachette. Il estime que dans 90 % cas, il s'agit de garçons, et que plus ils sont petits, plus ils sont nombreux à sortir des toilettes ensemble ; à la différence des grands, les petits semblent moins chercher à se cacher, sont plus « innocents ». Bien sûr, « ils sont grondés, les toilettes ne sont pas faites pour cela » ; monsieur B. observe que ce n'est pas très fréquent mais qu'il s'agit souvent des mêmes enfants et « que l'on sent là-dedans comme une envie de se sécuriser ». Monsieur B. travaille en effet au cœur d'un quartier populaire, où l'école est devenue un repère pour toutes les familles auxquelles elle a beaucoup été adaptée. Il a remarqué que les enfants qu'il trouve le plus souvent aux toilettes avec d'autres sont ceux issus de famille monoparentale, donc (ici dans ce quartier) où il y a beaucoup de « passage », à la maison, et où il y a eu beaucoup de violence verbale au moment de la séparation ; il ajoute qu'aucun enfant n'est venu se plaindre à son enseignant. Malgré tout, il ne peut que se sentir « interpellé, surtout en cas de « petite déviation » par ce qui doit se passer à la maison (films, rapports parentaux, éventuelle agression), d'autant plus qu'il sait que les enfants ne disent jamais rien et que c'est plus tard qu'on apprend « des choses ». Mais il n'a jamais eu connaissance, même par ses collègues avec qui il semble se réunir souvent, de situation de violence sexuelle entre enfants.

Pourtant quand on parle de sexualité infantile, monsieur B. semble dubitatif et ne l'admet que lorsque l'enfant en est victime. Il parle du mimétisme des petites filles qui veulent ressembler à leur maman, et que celles-ci, « qui ont une vie intense » les habillent « comme une lolita ». Lorsqu'on reformule la question, monsieur B. parle de l'auto-érotisme « bien sûr je vois mes fils avoir des émotions » ; l'enseignante de CP lui a déjà signalé épisodiquement, le cas de petites filles qui se masturbent en classe sur leur chaise, au vu de tout le monde, ces fillettes ne présentant aucun autre trouble du comportement ou scolaire. Il leur a alors été demandé de se tenir correctement, sans dramatiser car il y a peut-être une forme de mal-être, et « qu'il ne faut pas en rajouter ».

Monsieur B. semble d'ailleurs inquiet, il a remarqué que les jeux de contact dans la cour de récréation, « qu'on faisait en 5°, à ma génération », ont lieu de plus en plus tôt, c'est-à-dire dès le CM maintenant, comme si ces jeux n'étaient « qu'un alibi ». De même, cette inquiétude est encore plus palpable quand il parle de la télévision ou d'Internet, « comme si un petit écran était rentré à l'intérieur des familles pour que les enfants voient des choses auxquelles ils n'étaient pas formés » ; son regard double de père et d'enseignant lui montre que si ses fils « en ont déjà vu 10 fois plus que lui au même âge », ils ont une structuration, du moins il l'espère, que les enfants qu'il a en charge à l'école n'ont peut-être pas.

Monsieur B. est un homme hypersensible déjà marqué par la maltraitance infantile, qui semble hanté par l'idée de laisser passer quelque chose et qui en même temps cherche

toujours le meilleur pour l'enfant. Ce n'est pas un homme habile à l'oral, alors même qu'il a beaucoup à dire et manifestement besoin d'échanger. Il est parfois difficile d'avoir une réponse précise à une question tant il a à dire, tant il confond le vécu et le ressenti et fait état de ses projections personnelles.

Quand on parle des enfants agresseurs, il répond d'abord que « pour le futur, ce n'est peut-être pas la victime dans la position la plus inconfortable, parce qu'elle est victime une fois d'un geste déplacé, par contre pour l'autre il y a déviance. » Quand on reformule la question, il insiste sur le côté « déviant » et dit que sa vie est « fichue » si ça commence si tôt, et qu'il le plaint. Mais il reconnaît aussitôt qu'il n'en n'a jamais rencontré en 30 ans de carrière et fait un parallèle avec les enfants malades mentaux qu'il a côtoyés, et qu'il n'a jamais vu vraiment guérir ; par contre il assure qu'ici dans l'école personne « n'irait accabler » qui que ce soit et que tous auraient à cœur d' « y mettre le plus d'intelligence ». La question est alors bien reposée sur le ressenti qu'il peut avoir d'un enfant agresseur. Et la réponse est nette : il s'interroge surtout sur tout ce qui peut pousser un enfant si jeune à commettre un acte pareil, sur son milieu socioculturel, qui « le navre », car pour lui, c'est « contre nature ».

Il n'aimerait pas ne pas savoir gérer une telle situation mais pense aussi qu'il n'y a pas de réaction idéale devant une situation aussi extraordinaire ; il avoue réagir toujours à l'affectif, qu'on lui reproche parfois, et accepte mal qu'on lui oppose le professionnalisme dans ce cas-là. Il n'a jamais eu de formation sur le développement psycho sexuel et affectif de l'enfant et souhaite la recevoir.

Quand on évoque la prévention en milieu scolaire, là encore il émet des doutes en rappelant une étude sur l'obésité infantile à laquelle il a participé et que tous les parents d'enfants en surpoids ont refusée (ce qui est exact). En reposant la question, et en distinguant enquête et action de prévention, il dit que la prévention peut-être utile si elle est bien faite, et qu'il souhaiterait y participer comme à tout ce qui est « expérimental ». Il rappelle la conduite à tenir pour un enseignant du primaire devant une situation inquiétante : quelle réponse peut-il apporter, en est-il capable, si la réponse est non, il appelle le RASED et le psychologue scolaire, alors fort de cet avis, il appelle le MEN, ou fait un signalement en justice. Il ajoute que le MEN peut apporter « un plus » dans le cas de situations à caractère sexuel (ce n'est pas un propos opportun, monsieur B. fait volontiers appel à son MEN) et rappelle que son équipe ne change pas et qu'ils ont tous une bonne connaissance des enfants et de leurs familles.

**Entretien n° 3 :** Madame C. – 46 ans - enseignante depuis 26 ans - Mère de 3 garçons (20, 17, 14 ans)

La seule situation à caractère sexuel entre enfants que Madame C. a rencontré dans sa carrière date de cette année, il s'agit d'une petite fille de l'école où elle travaille, qui est en CE1 et qu'on a surprise au fond de la cour en train de se faire toucher par plusieurs garçons : « elle prenait manifestement pas mal de plaisir », il s'agissait de caresses à travers les vêtements. Cette fillette ne présente par ailleurs aucun autre trouble du comportement ni de difficultés scolaires ; par contre le papa, artisan, fait de fréquents séjours au CHS où il est suivi pour dépression (?), il est en conflit grave avec son fils aîné, les répercussions familiales sont douloureuses et la maman semble un peu perdue ; récemment le papa a menacé de « casser la gueule » à la directrice de l'école. L'équipe enseignante pense aussi que la petite voit et entend des choses qu'elle ne devrait pas (les aînés ont un conjoint qui dort à la maison).

Interrogée sur la possibilité d'une sexualité infantile, madame C. répond tout d'abord que « si elle existe, c'est que l'enfant vit des choses qui ne sont pas de son âge », alors « quand elle se manifeste, elle attire l'attention d'adultes responsables » ; elle me donne l'exemple d'un garçon de CM2 qui venait souvent dire que « son zizi le grattait », c'était un enfant en difficulté scolaire et familiale, il a été pris en charge au CMP, la famille a suivi une thérapie ; en outre Madame C. rajoute « évidemment » l'autoérotisme, comme quelque chose de normal.

Madame C. n'a pas rencontré de violence sexuelle infantile, mais pense qu'elle ne peut découler que d'une souffrance vécue par l'enfant auteur ; elle n'a pas de collègue concernée.

Dans le cas de la fillette exhibitrice, la maman a été prévenue, puis la psychologue du RASED ; si les parents, qui ne pensent plus de bien de l'école, refusent la psychologue, alors, me dit-elle, le MEN sera contacté, car il a « plus de marge » ; en outre, le psychologue scolaire, qui est celui qu'ils ont le devoir d'appeler d'abord, est associé à l'école par les parents, le MEN, (en 2<sup>o</sup> intention), même « scolaire » est d'abord un médecin, donc extérieur à l'école.

Les enfants victimes déclenchent en elle une grande révolte, « sans soins immédiats et adaptés, c'est une vie détruite », parfois les parents dit-elle « ne se rendent pas compte des conséquences à long terme et ce n'est pas parce qu'ils semblent aller bien qu'il ne faut pas les prendre en charge ». De même, les enfants agresseurs lui semblent être d'abord des enfants, des enfants en souffrance, qu'il faut d'abord traiter : « je suis persuadée que la qualité du milieu familial est capital pour l'enfant et sa future vie d'adulte ; ce qui n'a pas été mis à plat, corrigé, soigné, en fera un adulte à difficultés » ; elle se réfère aussi à la complexité des situations familiales qu'elle côtoie et ajoute que « les enfants doivent être drôlement solides ».

Madame C. semble une maman attentive, pour ses enfants, et ceux qu'elle a en charge, elle investit beaucoup son travail, où elle tente toujours d'établir un climat de confiance. Elle n'a jamais reçu de formation sur le développement psychoaffectif de l'enfant et sa sexualité, encore moins sur la prévention à leur donner, elle regrette l'absence de remise en question autre que pédagogique, elle semble très désireuse d'information plus poussée, d'autant « que ça ne va pas aller en diminuant » et surtout qu' « on est au début de la chaîne ».

La prévention à l'école lui semble très importante, à condition qu'elle soit faite par des intervenants extérieurs, des experts : elle se réfère d'ailleurs aux appels à l'aide réguliers que l'école fait au RASED et au MEN.

**Entretien n° 4 :** Madame D. - enseignante depuis 38 ans - 2 fils, 1 petite-fille.

Spontanément madame D. ne se souvient que d'un fait survenu il y a 3 ans dans une autre école maternelle : une fillette de MS était rentrée chez elle en pleurs, parce qu' « un petit garçon avait essayé de lui mettre un bâton dans les fesses » ; celui-ci, scolarisé en GS a fini par reconnaître l'acte mais la maman contactée a répondu « qu'est ce qu'il a encore fait ce con-là ? » puis « oh ça ne m'étonne pas, quand il regarde des cassettes, impossible de le faire coucher » (!) ; l'enfant a été pris en charge par le RASED, car il avait aussi des difficultés scolaires, un comportement instable et provocateur, un vocabulaire grossier ; au moment des faits la maman de cet enfant était séparée du père pour violence conjugale et

avait un autre compagnon dont elle était enceinte. Ce garçon n'a pas recommencé et il ne semble pas que la petite fille ait eu de suivi.

Puis madame D. évoque le souvenir d'un garçon « costaud » de CE2 toujours en train de toucher et d'embrasser les petites filles dans la cour, qui ont fini par se plaindre. Il venait d'une famille où le papa était très violent envers la maman et il était suivi à l'école depuis la maternelle car trop perturbé par la violence de son père ; il n'a pas recommencé et semble aller mieux.

Madame D. se rappelle enfin de manière d'abord confuse, une autre situation survenue en Normandie il y a une dizaine d'années : elle avait surpris dans la bibliothèque un enfant de GS en train d'en « masturber » un autre du même âge ; elle ne se rappelle plus du prénom de l'enfant victime mais se rappelle bien son visage « un petit blond » très fragile, issu d'une famille très simple, car il lui semblait le type même de l'enfant démuné, dans l'impossibilité de se défendre ; l'autre était « un vrai petit animal sauvage, le seul dans ma carrière, sa famille était d'une grossièreté et d'une violence extrêmes, qui faisait peur à tout le monde ». Ce que madame D. garde bien en mémoire, plus que l'aspect sexuel de la scène, c'est sa brutalité et le rapport de force qui s'établissait. Le déménagement de Normandie l'a empêché de voir grandir ces garçons mais elle se souvient d'avoir contacté le MEN et l'avoir rencontré à plusieurs reprises, elle s'est toujours posée la question de la maltraitance familiale sur cet enfant violent.

Interrogée sur l'existence d'une sexualité infantile, madame D. acquiesce mais quand on lui redemande sous quelle forme, elle n'évoque que la masturbation, masculine de préférence, et que pour de très jeunes enfants GS et CP. Elle « n'a pas d'idée » sur la possibilité d'une sexualité violente chez un enfant. Pourtant elle vient de la décrire.

Quand on parle des enfants victimes, madame D. avoue « prendre les choses très à cœur », se sentir « chamboulée » cela réveille en elle de la violence, « qu'elle contient », et une grande tristesse mais elle se sent obligée d'intervenir.

L'enfant auteur génère en elle les mêmes sentiments, elle parle d'impuissance.

Madame D. est une femme bienveillante et volontaire qui n'hésite pas à se remettre en question, elle n'a jamais reçu de formation sur ces problèmes, mais elle a beaucoup lu, n'hésitant pas à questionner son propre médecin lorsqu'elle en éprouvait le besoin : « quand je ne sais pas, j'essaie de comprendre », elle avoue s'être souvent sentie très seule dans son métier, le mot « impuissante » revient encore une fois ; elle dit faire souvent appel au RASED, et au MEN dans le quotidien de son métier.

Elle pense que la prévention passerait d'abord par une formation des enseignants, formation en particulier pour parler de la sexualité à de jeunes enfants, même si à son niveau, elle essaie de leur apprendre à « dire non » ; elle pense aussi que « malgré le déballage plus ou moins pornographique » auquel on est régulièrement confronté, la sexualité, en parler simplement, reste finalement un « tabou ».

**Entretien n° 5 :** Madame E. - enseignante depuis 11 ans, dont 4 en Seine Saint-Denis - mère d'une petite fille de 6 ans - en congé formation français langue étrangère cette année - a participé l'an dernier à l'action OJEVIM pour la première fois.

Madame E. a rencontré 2 scènes à caractère sexuel, les 2 récemment dans la dernière école où elle a enseigné.

La première concerne Evelyne, son élève de CE2, qui jouait dans la cour avec ses amies, des garçons les ont rejoint, il s'agissait d'un jeu de poursuite, donc de contact, Evelyne

s'est retrouvée placée contre un arbre, (donc non visible des enseignants qui surveillaient la cour), entourée de 3 garçons de CE1, l'un d'eux Benjamin lui a appuyé la main sur son sexe (elle portait un fin caleçon moulant) pendant que les deux autres la tenaient (ce fait a été contesté par l'un des deux). Lorsque la maman (psychologue) a été avertie par une autre maman, dont la fille était une camarade d'Evelyne, elle a exigé des explications de l'école et réclamé des confrontations entre les enfants. Benjamin a été reçu avec ses parents en présence de l'équipe éducative qui a pu constater, d'abord le fossé qui séparait cet enfant, très intelligent, de ses parents plutôt frustes ; d'autre part le malaise des parents dont une bonne partie venait en fait de situations antérieures qui n'ont été transmises à l'école que bien plus tard et par des voies ...sinueuses ! Benjamin a reconnu les faits en grande partie et a même avoué qu' « il en avait souvent envie et qu'il ne pouvait pas s'en empêcher ». Benjamin a alors été pris en charge par le psychologue scolaire.

Il s'agit donc d'un enfant dont les résultats scolaires étaient bien en deçà de son potentiel, car décrit comme instable, hyperactif, brouillon, sans limite, dont les autres enfants se plaignaient régulièrement, mais d'une extrême curiosité, harcelant son enseignante de questions ; on a su tardivement qu'il avait déjà eu des gestes sexuels dans l'école précédente, que au CE1 « il palpitait les zizi » des copains, ce qui avait été rapporté à la maîtresse (elle l'a réprimandé mais n'en n'a pas fait état au moment du conseil d'école) (elle est à la retraite maintenant), qu'enfin des voisins des parents s'étaient brouillés avec eux, parce que leur petite fille (au CP) avait vu des cassettes pornographiques chez eux avec Benjamin. Il n'a jamais été repris à ces gestes et semblait plus calme en fin d'année scolaire.

Madame E. me parle alors d'Evelyne, personnalité « charismatique » dans l'école car jolie intelligente, très sûre d'elle et très mature, en particulier très au fait de la sexualité, des agressions et de leur prévention ; elle en faisait souvent état, et était très fière de ses connaissances ; d'ailleurs elle a présenté ce qui lui était arrivé sous l'angle du droit (« on n'a pas le droit de faire ça ») et ne semblait, en apparence du moins, « pas traumatisée ». Le fait d'être placée en lumière a d'ailleurs provoqué en elle une fierté nouvelle et à la demande du psychologue scolaire, le MEN a été contacté pour intervenir dans la classe. Elle s'est calmée et ne semble pas avoir eu de suivi par la suite.

Madame E. pense que la disparité entre les deux enfants et leur famille a trop joué sur l'équipe éducative, particulièrement mal à l'aise pour parler de « ces choses-là » : « tout s'est passé comme si Evelyne n'était pas assez victime pour être entendue, comme si le fait qu'elle ait bénéficié d'information et de prévention se retournait contre elle ».

La deuxième situation s'est passée en étude, en fin de journée qui a lieu dans cette école au deuxième étage, et où les allers venus aux toilettes du rez-de-chaussée sont fréquents.

Un soir, un garçon se plaint au retour des toilettes que Jean, qui l'avait accompagné, lui avait demandé de lui montrer son zizi ce qu'il avait refusé nettement ; ces deux enfants étaient alors scolarisés au CE2. L'enseignant chargé de l'étude a rapporté les faits à ses collègues, mais a surtout dénoncé encore une fois le problème de ces toilettes mal placées (en plus il fallait sortir dans la cour pour y avoir accès). Jean a été réprimandé et la vigilance autour de lui s'est accrue ; accrue car Jean était un enfant très intelligent mais de parents séparés, confié à une maman aimante mais menant une vie très « dissolue » (soirées avec « beuveries » et « beaucoup de passage ») ce qui avait entraîné un grand absentéisme de Jean, le matin régulièrement, de même Jean pouvait être vu tard le soir seul au bord de la nationale ; par ailleurs, Jean est un bel enfant, très fin de traits et très sensible, qui semble vouloir répondre aux attentes nettement plus « machistes » de son papa, papa qui veut faire de lui un petit « mâle ». Jean n'avait pas les résultats scolaires que ses possibilités auraient dû lui permettre, son comportement pouvait parfois être provocateur ou brutal, et il se laissait entraîner aussi bien qu'il entraînait, il a également

commis « des bêtises » par la suite. Jean a finalement été placé en foyer, mais madame E. a pu voir à quel point l'enfant et sa mère étaient attachés l'un à l'autre. Au sujet des enfants qui en agressent sexuellement d'autres, elle fait bien la distinction entre le cas de Benjamin, qui décrit lui-même ses envies compulsives, et celui de Jean qui lui semble avoir à sa disposition « d'autres outils pour s'affirmer ».

Madame E. fait bien la distinction entre le cas de Benjamin, qui décrit lui-même ses envies compulsives, et celui de Jean qui lui semble avoir à sa disposition « d'autres outils pour s'affirmer ».

Madame E. est une jeune femme ouverte et réfléchie elle pense que la sexualité infantile existe, et même qu'elle est « normale », pas seulement l'autoérotisme, mais aussi « sous une forme qui peut être tout à fait constructive quand elle est partagée, (échanges voulus, découverte mutuelle), voire à réaffirmer car naturelle, peut-être même indispensable » ; elle reconnaît toutefois que c'est complexe, « car il y a des situations dominant/dominé qui sont limites, jusqu'où on est dans l'acceptation de ce qu'on vit, jusqu'où on répond aux demandes ? ». Et « la nuance est ténue, qui fait la difficulté de la réponse de l'enseignant à qui on rapporte la situation ». Madame E. enchaîne spontanément « donc on a besoin de formation ». Mais pour elle, les tabous sont encore grands. Comme elle a fait des remplacements en maternelle, elle explique que la sexualité chez les tout-petits y est mieux perçue, « on ne peut pas ne pas la voir », il y a plus d'échanges avec les collègues, plus d'ouverture sur l'enfant. De même au collège, où la sexualité semble appréhendée plus objectivement. Par contre, du CP au CM2, « c'est la zone d'ombre », comme si cela n'existait pas ; on se réfugie derrière le programme (d'éducation sexuelle). Elle revient sur la nécessité de la formation, sinon « l'enseignant est renvoyé à sa situation personnelle ».

A l'académie de Créteil, madame E. et ses collègues ont reçu une information « partielle » sur le développement de l'enfant, puis dans le cadre des animations pédagogiques une demi-journée de formation sur la prévention des abus sexuels, information renouvelée dans le Jura l'an dernier par l'OJEVIM ; elle a eu des échanges et une ouverture en Seine Saint-Denis, une libération de la parole entre collègues qu'elle avoue ne pas avoir retrouvé ici dans le Jura, le tabou semble plus présent, surtout avec les collègues les plus âgés. Ici l'OJEVIM lui a redonné le partage avec d'autres professionnels, ainsi que la conduite à tenir et les personnes ressources. Maintenant que la formation OJEVIM a été intégrée à leur Programme de formation continu par l'inspecteur d'académie, elle regrette que seule une enseignante soit concernée par école pour cette action, et décharge ainsi le reste de l'équipe et elle souhaite comme en Suisse, que l'action soit répétée plusieurs fois pendant le primaire, aussi que l'information aux enseignants soit réactualisée au cours de leur carrière ; l'action OJEVIM lui a semblé très complète, dans sa classe les retombées ont été positives pour les enfants et les parents très satisfaits et très demandeurs de la reprendre.

**Entretien n° 6 :** Madame F. - psychologue scolaire depuis 6 ans - a été enseignante 7 ans avant de passer une maîtrise de psychologie sociale et cognitive - mère de 2 filles de 11 et 9 ans.

Aussi bien en tant qu'enseignante que psychologue d'un RASED, madame F. n'a jamais rencontré elle-même de situation à caractère sexuel entre enfants ; elle se souvient d'un enfant en CLIS qui se masturbait régulièrement en classe et auquel elle avait expliqué de ne pas le faire dans ce lieu, mais « cela faisait partie de la fragilité de l'enfant ». Elle se souvient également de propos « informels » tenus dans la cour de l'école ou rapportés sur le fait que deux enfants de maternelle avaient été trouvés aux toilettes, ou qu'une maman était venue dire à la maîtresse que sa fille se plaignait qu'un garçon lui soulève sa jupe ; il

n'y a pas eu de demande de suivi pour ces enfants, actuellement au primaire et qui ne posent aucun problème ni comportemental, ni scolaire. Ces faits semblent avoir été vécus comme un « agacement » même si les enseignantes étaient restées vigilantes.

Le partage avec des collègues de cas de maltraitance infantile s'est produit pour elle surtout pendant la journée de formation qu'elle a eu avec l'OJEVIM, mais il n'a pas été spécialement question de situations entre enfants.

Madame F. dit que la sexualité infantile existe, sous forme « d'auto érotisation » d'abord, partagée ensuite dans le contact avec les autres enfants, contact de « bisous », de « touche-pipi » chez les tout-petits, au primaire les « bisous » et le toucher des cheveux a-t-elle remarqué ; elle ne pense pas que la découverte partagée des organes génitaux soit acceptable à cet âge là, « à partir de 5 ans, le surmoi ne permet pas de toucher le sexe de l'autre, il y a quelque chose de l'interdit ».

La violence sexuelle chez les enfants peut exister pour elle, surtout chez ceux confrontés très tôt à des scènes sexuelles, de visu ou sous forme de films pornographiques.

L'enfant victime déclenche en elle colère et inquiétude, elle avoue la projection qu'elle fait sur ses filles chaque fois.

L'enfant auteur l'inquiète également (« on ne naît pas agresseur sexuel »), l'interroge (que sera la construction de cet enfant), enfin elle éprouve de la compassion (« c'est un enfant qui va mal »).

Madame F. accepte tout à fait de se sentir démunie devant une éventuelle situation de ce type, de se sentir « affectivement malmenée », elle dit qu'elle se ferait « accompagner » par d'autres professionnels » ; d'ailleurs ce n'est pas pour elle une situation qu'on gère dans l'urgence, on doit le faire avec l'assurance d'avoir les informations nécessaires à monter un dossier, « même si affectivement, c'est horrible, c'est une situation qui demande du professionnalisme, pas de l'affectif ».

La formation sur le développement de l'enfant, madame F. l'a reçue au décours des années de maîtrise, pas à l'IUFM.

La prévention l'intéresserait dans le cadre d'une école, mais « ça se travaille ; pas question de parachutage, il faut l'adhésion des enseignants ; et puis, il faut cibler l'âge » mais elle reste d'abord dubitative quant à l'impact réel de cette prévention sur l'accélération d'une éventuelle révélation, car un de ses collègues dans un autre secteur a utilisé les cassettes de prévention dans une classe où il suspectait une enfant victime et « cela n'a rien donné ». En tout cas, elle « serait partante » pour démarrer une action réfléchie et à long terme comme celles que propose l'OJEVIM dans les classes du département.

Madame F. constate tous les jours à quel point la sexualité reste un tabou, jusqu'à la manière dont les enseignants réagissent face aux affaires médiatisées de pédophilie, et le « retour en arrière » que cela amène : « moi, je ne les emmène plus aux toilettes » ; tout ce retrait de l'adulte « qui a les jetons », toute la méconnaissance de la sexualité infantile ... ou son refoulement, en tout cas, « ça dérange » ., à moins ajoute-t-elle, sans se rendre compte qu'elle se contredit elle-même, qu'ils ne se réfugient derrière le postulat de la « phase de latence » (de 7 à 11 ans).

Elle parle aussi des vêtements qui dérangent les enseignants, surtout les hommes, ces petites filles qui arrivent à l'école habillées « légèrement » mais dit-elle, plus « Star'ac » que provocatrices, c'est plus l'inconscience des parents qui semble déranger qu'une projection personnelle du maître répond-elle à la question.

**Entretien n° 7 :** Mme X. - avocat depuis 20 ans - spécialisée depuis 10 ans dans le droit des enfants - présidente de l'OJEVIM - mère de 2 enfants : un fils (adopté) de 15 ans, une fille de 13 ans.

Madame X dit qu'elle est issue d'une famille assez stricte où on ne parlait jamais de sexualité, et qu'elle n'a pas reçu d'information au cours de ses études sur le développement psychosexuel de l'enfant, mais que passionnée par tout ce qui touche au monde de l'enfant, elle s'est formée elle-même auprès de professionnels compétents, qu'elle a aussi beaucoup lu, qu'elle continue à lire et à se former «tout le temps ! » Elle ajoute qu'elle a proposé une formation à l'Ecole des Avocats mais que cela a été refusé au prétexte que «ce ne sont pas des dossiers rentables ».

Elle reconnaît que maintenant, elle cerne mieux la sexualité de l'enfant et qu'elle évalue mieux les situations à caractère sexuel qu'on lui confie, donc celles où une violence est en cause, celles qui peuvent donner lieu à jugement.

Elle dit que l'enfant victime déclenche en elle un irrésistible besoin de protection et qu'on lui reproche parfois mais qu'on lui reconnaît, à côté de son empathie, sa capacité à poser les limites.

Quant il est question de l'enfant auteur, elle répond qu'elle veut l'aider, l'accompagner, lui apprendre à s'assumer «pour aller plus loin et avoir une vie d'adulte normal » ; elle parle de désir de construction, d'envie de faire «un bout de chemin «ensemble »; elle refuse « qu'on lui colle une étiquette de prédateur » et explique que si c'est le cas il grandira avec, se construira avec.

Ses dossiers montrent qu'elle défend aussi bien les victimes présumées que les auteurs reconnus, mais elle avoue qu'elle a besoin de se faire aider psychologiquement pour continuer une pratique régulière, et supporter des détails souvent sordides.

Présidente de l'OJEVIM qui a été créé il y a 10 ans avec d'autres magistrats alors en poste dans le Jura, elle semble convaincue de la nécessité de prévenir.

Elle explique que cette prévention commence avec la formation des intervenants, formation juridique, psychologique et comportementale ; qu'ensuite seulement ceux-ci interviennent auprès des enfants et pendant plusieurs semaines ; qu'enfin un spectacle théâtral « Poussin » est présenté à tous. Pour l'instant seuls les enseignants volontaires participent à cette prévention ce qui pense-t-elle assure leur motivation, mais laisse les autres face à leur vécu personnel.

Madame X est de toute façon convaincue que cette prévention doit s'inscrire dans une éducation globale au respect du corps et de son bien-être. Elle regrette beaucoup le modèle suisse, basé sur le Planning familial, et qui assure à tout enfant 4 passages différents avec le même intervenant durant sa scolarité au primaire.

Elle regrette que l'OJEVIM ne fonctionne qu'avec une base de volontariat et que le problème du financement reste posé.

**Entretien n° 8 :** Monsieur Y. - commandant de police - a été jusqu'en 2005 chargé du traitement des dossiers de mineurs - membre du bureau de l'OJEVIM - 51 ans, père de 2 fils de 32 et 19 ans, bientôt grand-père.

Interrogé sur l'existence éventuelle d'une sexualité infantile, M.Y demande ce qui est rangé sous ce terme ; la question lui étant retournée, il répond «que la forme la plus adaptée, la plus tolérable, c'est la masturbation » ; il essaie de parler de la découverte partagée du corps mais reste pudique, pense que c'est peut-être plus facile à accepter de ses fils que de ses filles. Quand on insiste, il parle des bisous, des regards, le toucher ne lui

semble pas acceptable dans un cadre « normal ». (Pourtant dans l'affaire n° 2, il a rendu la conclusion de son enquête en faveur de jeux sexuels entre enfants).

Il est vrai qu'avec ses 10 ans de carrière consacrée aux mineurs, il semble bien placé pour parler de ce que les enfants, parfois des bébés, sont à même de subir dans le domaine de la violence sexuelle. Il semble sans illusions sur ce qu'un être humain peut faire subir à un autre et malgré toute son empathie, un peu pessimiste sur certains milieux socioéducatifs.

Il dit qu'avant 1998 (instauration de la procédure Mélanie) il y avait très peu d'affaires de mineurs auteurs qui lui arrivaient, mais que maintenant elles sont nombreuses et souvent graves.

La première fois qu'il a eu à s'occuper d'une affaire entre mineurs, il s'est senti mal à l'aise, très mal à l'aise, insiste-t-il, d'autant plus qu'il s'agissait de 2 garçons (dans un foyer).

Les auteurs mineurs qu'il a rencontrés avaient rarement moins de 12 ans et, en dehors des affaires explicitées ci-joint, il a du mal à retrouver des faits incriminant de très jeunes auteurs. Il précise que ces affaires là donnaient alors rarement lieu à poursuites.

M.Y. se souvient pourtant d'un enfant né en 85, 12 ans au moment des faits, alors scolarisé au CM2. D'origine brésilienne, adopté à l'âge de 6 ans, il était arrivé en France avec un parcours déjà inquiétant, (il avait entre autres, mis le feu à un hôtel) ; agressif et violent avec les autres élèves dans sa première école, il avait été placé « dans le privé » puis à la demande des parents, dans un foyer. A l'âge de 12 ans il a été surpris en pleine simulation de sodomie avec son cousin, les 2 enfants étaient habillés. Une autre fois il s'est masturbé devant deux sœurs coréennes, elles aussi adoptées. Enfin, et c'est ce qui a déclenché le signalement, il a agressé son camarade de chambre, l'a frappé, s'est masturbé devant lui, lui a demandé de le « masturber » et de le sodomiser, ce que l'autre a refusé et dénoncé. Le dossier est déjà ancien et M.Y. n'a pas de données sur son devenir.

L'enfant victime éveille en lui beaucoup de « compassion », (c'est une réponse spontanée), quant à l'enfant auteur, (il semble chercher le mot adéquat), « ce qui domine, c'est la tristesse », une impression de « gâchis ».

La prévention ne lui semble pas seulement utile mais indispensable et insiste-t-il pour tout le monde, bien sûr les enfants d'abord. Pour lui, elle devrait être obligatoire, intégrée formellement au cursus scolaire, dès le plus jeune âge et surtout répétée. Il se dit convaincu de l'importance des intervenants extérieurs en soutien de l'enseignant, et de la nécessité de leur pluridisciplinarité. Il a d'ailleurs participé lui-même à ce type d'intervention.

**Entretien n° 9 :** Mme Z - assistante sociale depuis 13 ans, à la PJJ depuis 11 ans - membre du bureau de l'OJEVIM. Mme Z possède également une licence de psychologie et un DU de criminologie.

Elle a 37 ans et élève la fille de son compagnon.

La sexualité infantile est une certitude pour Mme Z. Sous toutes ses formes, aussi bien sous une forme personnelle, autoérogène, que dans les rapports aux autres, *tous* les autres, parents, fratrie, camarades, etc.... « simplement nous ne lui donnons pas les mêmes noms » ; il lui est difficile d'être plus concrète quand on insiste : « les limites que fixe l'autre, et les limites sociétales du respect dû aux autres ».

Elle dit que son travail ne lui laisse pas ignorer qu'un enfant puisse être violent dans sa sexualité, mais que les enfants «comme les adultes» ont des pulsions et que quand les circonstances le favorisent, elles s'expriment.

Elle relève 3 types de circonstances favorisantes : certains milieux familiaux, certains modes éducatifs, certains modèles. «Tout tourne autour de la place de la sexualité dans la famille», et elle insiste sur l'histoire personnelle de chacun de ses membres ; la vision, même involontaire de cassettes pornographiques peut être une circonstance possible de déclenchement de passage à l'acte ; de même que la banalisation d'une certaine vulgarité familiale dont tout le vocabulaire est à connotation sexuelle ; madame Z parle aussi de ce qu'elle appelle «le climat incestueux» de certaines familles (les parents qui vont aux toilettes en parlant et continuent à parler la porte grande ouverte, le père qui prend son tout jeune fils à part pour lui expliquer «sa première fois» etc.).

Elle rajoute une autre condition, sociétale celle-là pense-t-elle : «tout, tout de suite, maintenant» et là madame Z incrimine le marketing (sexe et publicité cite-t-elle en exemple).

De même son travail à la PJJ lui a fait rencontrer des enfants élevés dans d'autres cultures (Maghreb, Turquie) où la sexualité est un tabou absolu, et elle sait que leurs connaissances s'acquièrent à l'extérieur (copains, films ou cassettes).

Madame Z. conclut : «tout ce qui avance sans verbalisation, est de toute façon nocif, car laisse place à toutes les interprétations, à tous les fantasmes.» Elle ajoute que les parents peuvent trouver un tiers (famille collatérale, parrain, etc....) pour que leur enfant puisse trouver une information sur la sexualité ou que le jeune peut aussi choisir lui-même, dans ce cas il doit se sentir autorisé à le faire.

Paradoxalement, les enfants victimes génèrent en elle beaucoup d'espoir, elle explique que certains ne savent pas encore à quel point ils sont «désespérés» et que sans soins, sans éducation, c'est bien plus tard qu'ils le découvriront.

Son rôle insiste-t-elle est de tenir compte de ce qui leur est arrivé mais aussi de faire que ce qui est arrivé ne soit pas déterminant pour leur vie d'adulte, que «le mot victime ne devienne pas leur carte d'identité».

Elle explique qu'elle doit seulement les accompagner sur la route qu'ils ont choisie, et pas la route qu'on a choisie pour eux parce qu'on pense que c'est la meilleure. Autrement dit, qu'elle œuvre pour qu'ils trouvent un lieu de soins et de parole, pas forcément un lieu judiciaire ; et qu'elle essaie autant que faire se peut de travailler avec les parents et de les impliquer pour qu'ils puissent protéger leur enfant aussi «de la violence judiciaire».

Et elle ajoute qu'il lui faut se méfier de sa propre empathie mais que ce n'est pas toujours facile, et que la psychothérapie qu'elle suit lui est nécessaire.

Les enfants auteurs déclenchent pour elle la nécessaire prise en compte des difficultés à venir, surtout quand elle les rencontre, car elle n'est pas très optimiste semble-t-il sur leur future vie d'adulte, sexuelle surtout. En tout cas, cela lui paraît un grand gâchis.

En dehors d'un cas de structure psychopathique où elle n'est pas arrivée à entrer en contact avec l'enfant, elle les voit évoluer au fur et à mesure de la prise en charge, et leur discours se modifier ; elle regrette seulement que ce soit parfois «du plaquage» parce qu'elle dit que la structure psychique change rarement.

En tout cas ce qui semble l'intéresser, «c'est de les rencontrer dans une espèce d'authenticité dans l'humanité». Son attitude dans les deux affaires décrites semble confirmer ses dires.

Madame Z paraît une participante convaincue des actions de prévention, mais estime qu'on pourrait faire plus, «bien sûr ce qui est long, c'est de tisser les réseaux».

Elle souhaiterait mettre en place un système éducatif ou d'accompagnement des parents dès les lieux où ils sont reçus ; il faudrait aussi créer une plaquette à cet usage, ce qu'elle envisage de faire, et la distribuer largement.

Elle se dit bien consciente du malaise des enseignants face à la maltraitance, même après une formation ; elle souhaiterait que les mêmes personnes qui sont intervenues puissent « débriefer » cette formation et revoir avec eux plus tard ce qu'il faut reprendre.

#### **4.2.2. - Analyse transversale**

##### Les membres de l'éducation nationale

Les enseignants interrogés ont semblé surpris par le sujet de l'entretien, car si beaucoup ont été confrontés à la violence des adultes sur les enfants, les situations d'agressions sexuelles entre enfants leur ont tout d'abord semblé peu fréquentes, malgré leurs nombreuses années d'exercice parfois. Cependant, beaucoup ont été en mesure de parler d'un cas au moins auxquels ils ont été confrontés, ces cas étant, à une exception près, très récents. Pour les autres, la violence des jeux ou leur atmosphère sexualisée semble avoir nettement augmenté depuis peu, ce qui suit les données nationales.

L'appréhension des situations semble assez bonne de fait (mais on n'a que leur point de vue dans le récit) ; l'absence de réaction d'une collègue d'une enseignante interrogée est inquiétante.

*La sexualité infantile normale semble souvent méconnue, voire niée.* Le seuil de tolérance semble être le CP. La « phase de latence », quand elle est connue, n'est pas forcément bien comprise. Le psychologue scolaire et l'enseignante qui ont reçu une formation spécifique sont ceux qui en parlent de façon la plus juste.

Par contre, si les membres de l'éducation nationale envisagent la violence sexuelle infantile avec malaise, 4 la rattacheraient à une maltraitance antérieure, et 2 évoquent plutôt un contexte de stimulation anormale (pornographie), donc tous ne l'envisagent que *comme réactionnelle à quelque chose d'anormal.*

Ils ont une empathie réelle pour les enfants victimes (beaucoup de projection personnelle en tant que parents), cette empathie est également présente pour les enfants coupables d'agressions mais de façon plus mitigée (colère, tristesse).

Réactions et conduites pratiques sont calquées sur le modèle prescrit par l'éducation nationale mais les enseignants ne consultent pas souvent leur Médecin de l'Education Nationale, surtout en première intention. Là encore, *combien de situations non décrites peuvent ne pas avoir été reconnues ?*

Solitude, désarroi, voire impuissance, sont perceptibles chez tous face à la maltraitance infantile en général (on devine dans les réponses qu'elles débordent le cas de l'auteur mineur).

Un grand désir d'information personnelle est exprimé, surtout pour « pouvoir aider ».

La prévention leur semble utile, voire nécessaire, même si elle n'est pas forcément envisagée de la même façon (enfants ou enseignants d'abord).

##### Les experts de la maltraitance

De par leur métier, ils sont au fait de la sexualité infantile, surtout sous son expression la plus violente. S'ils ont des connaissances, ils n'en gardent pas moins leur personnalité propre, d'autant que ces connaissances ont été faites « sur le tard » et qu'elles viennent parfois contredire leur éducation : seule madame Z semble à l'aise pour évoquer la sexualité au sens large des petits, madame X et monsieur Y ont plus de mal.

Tous trois aiment profondément les enfants mais réagissent également de manière mitigée (le mot « gâchis » revient) quand on évoque les enfants agresseurs, sauf madame X qui reste (veut rester ?) optimiste.

Ils se sont formés tard et personnellement, et sont des professionnels compétents et réactifs, qui savent mieux appréhender et verbaliser la sexualité de l'enfant, peut-être aussi parce qu'ils ont déjà fait le travail sur soi-même qui est indispensable, mais les femmes ont leurs limites quand elles côtoient l'innommable (psychothérapie de soutien pour chacune). De plus elles peuvent se montrer critiques par rapport à l'institution judiciaire tout en y appartenant, chacune a évoqué la « violence judiciaire », qui, comme dans l'affaire n° 2 présentée en annexe, atteint les enfants parfois plus durement que les faits incriminés. Tous trois sont acteurs de prévention, et monsieur X insiste nettement sur le fait qu'elle ne doit pas être laissée aux enseignants. Madame X et Madame Y sont conscientes qu'elles ne sont qu'au début d'un long chemin.

#### **4.2.3. - Conclusion**

Les 9 entretiens, très riches, ont été aussi l'occasion d'un échange dont on sent les personnes interrogées très demandeuses sur des questions délicates qui côtoient l'intime. S'ils montrent quelques disparités entre les deux corps professionnels, ils soulignent les *projections personnelles de chacun* et le *besoin d'information précise des enseignants, même spécialisés*. Même les experts plus habitués et plus distancés, dévoilent parfois, involontairement, des contradictions entre leur vécu et leur professionnalisme. Comme l'écrit Pascal Quignard<sup>57</sup> « il n'est point d'image qui nous choque qu'elle nous rappelle les gestes qui nous firent ». Cependant on peut constater que tous ceux qui ont non seulement bénéficié d'une *formation spécifique* mais qui l'ont mise en pratique auprès des enfants semblent plus à même de gérer une situation à caractère sexuel entre enfants, plus aptes au discernement entre jeux et abus.

#### **4.3. - Deux situations concrètes**

##### **4.3.1. - Affaire n° 1**

Elle concerne 3 mineurs de 15 ans la victime, une jeune fille de 13 ans, Louise., et les 2 auteurs, Michel, 15 ans et Abel, 12 ans (apparemment pubère) ; ces enfants se connaissaient depuis tout petits car Louise a été en nourrice chez la maman de Michel et Abel et Michel sont cousins.

Louise a été violée par les deux garçons, un dimanche après-midi de fête dans leur village, ils l'ont entraînée dans la grange sous prétexte de lui dire quelque chose, puis Michel l'a fait se coucher et se déshabiller pour la pénétrer, Abel qui faisait le guet pendant temps l'a pénétrée à son tour par derrière, ensuite chacun lui a imposé une fellation.

L'enquête et les expertises ont montré qu'aucun des garçons n'a éjaculé, ils se sont masturbés un peu à l'écart après les viols ; quand on demande à Abel pourquoi, il dit qu'il ne sait pas pourquoi, « que ça lui plaisait mais qu'à un moment, il a arrêté ». Contrairement à ce qu'il pensait, Abel a en fait sodomisé Louise, « il croyait être dans le bon trou » ; mais il l'avait bien fait se tourner sur le dos avant de la pénétrer. Le certificat de la gynécologue conclut à « l'absence de défloration légale, malgré une minime déchirure de l'hymen » ; de même, il n'a pas été retrouvé de lésion anale.

La déposition de Louise montre une jeune fille « sidérée » au sens littéral du terme, incapable de relater exactement ce qui s'est passé après la première pénétration, ne sachant même plus s'ils étaient un ou deux à l'avoir repénétrée, elle ne se souvient que d'une fellation mais elle les a bien vus se masturber. Il s'avèrera que Michel avait l'habitude de l'attoucher « dans le poulailler » lorsqu'elle était en nourrice chez sa mère, et bien qu'elle

ait refusé 3 fois de se déshabiller dans la grange, elle croyait qu'il se passerait la même chose que quand elle était petite. C'est aussi une jeune fille qui se laisse impressionner facilement par les personnes auxquelles elle est attachée et c'est le cas de Michel et d'Abel ; après les viols, les 3 jeunes sont retournés à leurs activités, ont dansé le soir les uns à côté des autres, on l'a vu le soir « faire la bise » à Michel et Abel pour leur dire au revoir.

Pourtant l'expertise psychologique la résitue bien dans sa personnalité réelle, une jeune fille vive et sportive (elle fait du rugby), plutôt battante. Actuellement elle a repris une vie normale en apparence, alors qu'elle est souvent triste, angoissée, et garde de la peur envers les hommes (elle a même demandé qu'on informe son kinésithérapeute de son malaise) ; elle regrette infiniment de ne pas avoir été mieux informée sur le plan sexuel, et a demandé que sa petite sœur puisse bénéficier d'une éducation dans ce domaine. Elle évacue d'ailleurs en ce moment la violence subie sur ses proches et dans ses activités physiques.

L'enquête et les expertises ont vérifié qu'Abel n'a été ni contraint ni « entraîné » par Michel, même si celui-ci a été l'initiateur, les deux garçons en avaient parlé plusieurs jours avant les faits et le matin même pour savoir comment ils allaient procéder.

Abel n'avait jamais eu de rapport sexuel avant (Michel non plus), n'avait jamais été lui-même victime, n'avait jamais regardé de film pornographique, il n'avait d'ailleurs jamais eu la moindre éducation en matière sexuelle, il ne consommait pas de substances addictives. La question lui a été posée pour savoir si c'était « une envie de découverte », il a répondu oui. Quand on lui demande s'il savait que ce qu'il avait fait était mal, il répond oui ; quand on redemande pourquoi, il répond « parce qu'elle (Louise) a porté plainte ».

Il dit aussi qu'il n'a pas de besoin sexuel particulier, qibla ne savait pas qibla ne fallait pas « toucher » les enfants. L'expertise psychiatrique confirmera une tendance à minimiser les faits mais l'absence de pathologie mentale et la nécessité d'une aide psychologique pour l'aider à reprendre une vie normale.

Pour madame Z., la vraie difficulté d'Abel est qu'il a commis des gestes d'adulte, alors qu'il n'a que 12 ans, et que sa famille (actuellement dans une réelle détresse) continue à lui parler, à le considérer comme un enfant de 5 ans : en effet, Abel est né grand prématuré et est resté petit en taille depuis, chez lui on en parle comme d'un petit qu'il faut protéger. Comment va-t-il grandir, se demande madame Z., alors même que ses parents ne semblent pas lui en donner l'autorisation ? Et Abel n'a pas le sentiment profond d'avoir commis un acte grave (d'ailleurs aux copains du village, il dit que Louise était d'accord, et les deux garçons ont beaucoup fait circuler une rumeur sur sa nymphomanie, parfaitement infondée bien sûr). Par contre il lui a été beaucoup répété qibla avait mal fait et son désarroi actuel est grand. Le seul point positif est son rapprochement avec son grand frère (17 ans à ce moment), comme si, pense madame Z., il était seul à avoir pris conscience qu'Abel n'était plus un petit garçon.

#### **4.3.2. - Affaire n° 2**

Elle commence en octobre 2003 lorsqu'un gendarme signale à la police les agressions sexuelles et viols commis par ses propres fils alors âgés de 11 et 7 ans, sur ses neveu et nièce âgés de 8 et presque 6 ans. (C'est une amie de la petite fille qui l'a dit à la maman de celle-ci, qui est aussitôt allé voir son frère gendarme).

Dans le même signalement, il dit qu'aussitôt averti par sa sœur il a fait avouer ses enfants et les a confrontés à leurs cousins ; d'autre part il met en cause la responsabilité de son ex-femme, pour dévergondage et nymphomanie.

Dans son audition, la maman des victimes dit qu'elle a un certificat d'un pédiatre mentionnant « une déchirure profonde de l'hymen » de sa petite fille. Elle reconnaît qu'elle n'a noté aucun changement dans l'attitude de ses enfants entre le moment des faits et leur révélation.

L'audition des enfants auteurs présumés ou victimes présumées s'est faite en présence d'une psychologue expert requis qui conclut à « des actes avérés mais avec des conditions de réalisation plus floues quant à l'attitude des victimes ».

Une petite camarade de jeux des quatre enfants était présente lors des faits, et bien qu'il lui soit difficile de s'exprimer à ce sujet (elle est algérienne et « chez elle, c'est défendu d'en parler »), son audition, également assistée, et crédibilisée, semble en faveur d'« échanges de comportements de nature sexuelle volontaires ...entre enfants qui se connaissaient...et que les discours culpabilisants des parents ont vraisemblablement modifiés sur le plan psychique».

Les enfants mis en cause reconnaissent les faits « allant jusqu'à la pénétration ou tentative » mais réfutent la violence ou la contrainte.

A noter que les cinq enfants confirment tous qu'ils étaient debout lors des faits incriminés.

La maman des auteurs reconnaît avoir été surprise cette année par ses enfants une nuit lors d'un rapport amoureux avec son compagnon actuel alors qu'elle les avait couchés de bonne heure. Elle sait aussi que ses fils ont trouvé et visionné plusieurs fois des cassettes pornographiques mais ces cassettes étaient rangées en hauteur, elle les pensait inaccessibles. Enfin elle s'insurge car sa vie sexuelle était beaucoup plus « débridée » lorsqu'elle la partageait avec son ex-mari (les détails qu'elle donne sont significatifs) ; les policiers la jugent « maternelle ».

A la fin d'une enquête approfondie, la police conclut à des faits avérés mais aussi que les enfants dits victimes « ont certainement été plus participants que leurs parents ne le pensent » et que ceux-ci « ont mis une énorme pression sur tous les acteurs ».

En effet entre-temps le père des deux garçons n'a pas supporté une situation émotionnellement trop forte pour lui (le lien avec les victimes, sa profession, la nature du délit, un ressentiment ancien pour son ex-femme) et s'est éloigné de ses fils à un moment délicat pour eux.

Autant la mère s'est remise en question et a su être à la fois ferme et proche avec ses fils, autant le père a paniqué et s'est montré violent verbalement. Il s'agit pourtant d'une femme qui a beaucoup souffert (tortures physiques et psychologiques de son propre père, invalidité de sa mère, un premier mari violent) mais elle semble dotée, de l'avis de toutes les personnes concernées (homme et femmes), d'une « aura » sexuelle très forte. L'enquête socioéducative sera très positive pour elle : « regrettables incidents qui ne s'inscrivent en rien dans un dysfonctionnement éducatif, ou encore de sévices ».

Les deux garçons auteurs, décrits comme « spontanés » et « respectueux des conventions sociales » se sont immédiatement sentis coupables et l'ont exprimé, surtout l'aîné, complètement bouleversé par la tournure qu'a pris ce qui lui avait semblé un jeu « je lui ai dit que c'était comme ça qu'on faisait quand on était grand ». Son état a même été jugé préoccupant à un moment donné, et un suivi en pédopsychiatrie conseillé (attitude suicidaire).

Pourtant les deux expertises psychologique et psychiatrique ordonnées leur ont été très favorables à lui et à son frère, en concluant à « des actes d'enfants curieux », « des jeux

sexuels d'enfants qui n'auraient jamais du être portés à la connaissance des adultes », « des jeux d'imitation » dans un contexte de « sursimulation sexuelle » à la fois par des adultes référents et du visionnage pornographique. (Il faut ajouter que dans le cadre de l'expertise les enfants se sont souvenus d'avoir entraperçu chez eux une scène ancienne nocturne de « partouze » avec leurs parents et d'autres adultes, dont le père des victimes ; leur mère semblait au centre des ébats).

D'autre part, au vu des tailles respectives des enfants, de leur position au moment des actes, et de l'absence de génitalisation suffisante des deux garçons, toute pénétration réelle a été mise en doute par les différents experts.

Les deux victimes ont une personnalité bien différente, l'aîné est lent et fragile, très introverti, la petite est vive et spontanée. L'expertise psychologique, un an après les faits, nous montre une famille très déstabilisée, une séparation parentale de 2 mois après de nombreuses discordes, un déménagement dans le centre de la France « pour ne plus voir les cousins », et deux enfants partagés entre angoisse et agacement, mais très culpabilisés par cette cascade d'évènements ; un suivi psychologique leur a été vivement conseillé.

La maman qui semble dépressive se dit en instance de divorce ; depuis il semblerait qu'elle ait signalé son mari pour abus sexuels sur ses propres enfants ...

Les enfants auteurs ont été jugés, reconnus coupables et l'aîné condamné au titre de la réparation (5000 € demandés d'abord pour chacune des victimes, 500 accordés, à répartir entre les deux parents). Les mesures éducatives en cours par contre vont être suspendues.

*Rappel* : en dessous de 13 ans un enfant ne peut pas être sanctionné pénalement, il ne peut subir que des mesures éducatives,

mais à partir de 10 ans un enfant est responsable pénalement (s'il existe un lien de causalité direct entre les faits matériels et leur causalité).

## **5. - DISCUSSION**

Plusieurs cas d'enfants auteurs ont été décrits lors des entretiens et à travers les deux dossiers judiciaires.

Les enseignants et les psychologues scolaires ont été sensibles, chaque fois qu'il en était question, au contexte socio familial des enfants auteurs présentés.

Le tout petit Jason du premier entretien semble gravement perturbé tant par l'absence de son père que l'agressivité de sa mère et probablement la violence incestueuse de son grand frère : il s'exhibe, perturbe et provoque les petites filles, simule des actes de sodomie dans les toilettes ; il se cache peu et manifestement lance des signaux d'appel aux adultes qui peinent à comprendre sa souffrance.

La fillette du troisième entretien, avec une conduite exhibitrice, non agressive, sans troubles associés manifeste une envie d'attention que sa famille ne lui prodigue sûrement guère, occupée à gérer d'autres conflits, elle n'a pas recommencé après avoir été surprise.

Par contre le petit garçon dont il est question « en passant » avec son « zizi qui le gratte », semble avoir été pris en charge de façon sérieuse ; il était mentionné des problèmes scolaires et familiaux, étaient-ils la cause ou la conséquence du « zizi qui gratte » ?

Le quatrième entretien nous montre une scène correctement interprétée de domination, par le biais d'un geste sexuel évocateur, d'un enfant manifestement fragile et vulnérable par un autre très violent et très perturbé, issu d'un milieu carencé et insécurisant.

Le petit Benjamin du cinquième entretien s'est fait prendre lors d'un attouchement contraint qui se croyait caché, mais qui survient après plusieurs années de gestes du même type, que l'enfant lui-même décrit comme compulsifs, rapportés à une autre enseignante qui n'en n'a pas fait état, par protection sans doute mais bien maladroite et sans mesurer les conséquences pour cet enfant qu'il faudrait retrouver et suivre.

Dans la même école, un autre enfant violent et perturbateur habituellement, abandonné par son père avec une maman aimante mais désemparée et instable propose un geste sexuel à un autre enfant, mais sans le contraindre et accepte son refus.

Enfin le petit brésilien adopté tard (après quels abandons ou sévices?) se montre d'emblée extrêmement perturbé et perturbateur, et on voit à quel point la violence progresse avec les années dans son « comportement sexuel inapproprié ».

Dans la deuxième affaire judiciaire présentée, les enfants auteurs (11 et 7 ans) étaient en situation de jeux avec leurs cousins, en découverte mutuelle, sans contrainte ni violence au moment des faits mais ces jeux sont assez « avancés » du fait d'une sursimulation sexuelle causée par la vision furtive de scènes « conjugales » et le visionnement de cassettes pornographiques. Les enfants ont reconnu les faits et leur rôle initiateur sans difficulté, une forte culpabilisation leur a été induite dans le cadre de règlements de compte familiaux. Ils pourraient entrer dans le groupe 2 des auteurs américains, à la limite du groupe 1. (L'éducation donnée n'est pas laxiste en elle-même, mais les parents vivent dans un contexte hypersexualisé, sont négligents la nuit et sous-estiment la curiosité de leurs enfants qui ne fait que croître).

Dans la première affaire, au contraire, l'auteur de 12 ans n'a aucune empathie pour sa victime, minimise les faits, ne comprend pas la qualification criminelle de son acte dont il conteste la violence, ne sait pas ce qu'est le consentement et d'ailleurs ne sait pas grand-chose en matière de sexualité, comme il le reconnaît lui-même et comme le montre ses actes inachevés. Par contre il a effectivement bénéficié de la peur que son camarade exerçait sur la victime (une proche effectivement) et n'aurait peut-être pas agi seul. Il n'a pas d'intérêt marqué pour ce qui touche au sexuel et n'a jamais été abusé. Sa famille n'est pas maltraitante, sans doute même trop protectrice. (Il n'existe pas d'indication sur des traumatismes transgénérationnels éventuels). Ce jeune garçon semble relever *pour l'instant* du groupe des abus avec agression, même si le contexte familial diffère. Il est important de remarquer que sa victime a demandé une éducation sexuelle pour sa propre petite sœur, de manière à « la protéger ».

Il est difficile de prévoir qui deviendra un enfant sexuellement agressif, cependant l'association de plusieurs des facteurs décrits précédemment en fait croître le risque.

On peut, avec Burrows<sup>14</sup>, et d'après les critères de Groth et Loredó<sup>32</sup> aider le personnel de l'école à différencier jeux sexuels et comportements sexuels problématiques en étudiant plusieurs facteurs :

- **la différence de force et de pouvoir entre les enfants impliqués** (âge, taille, force, statut social et habileté intellectuelle).
- **le sentiment des enfants impliqués quand ils sont surpris** par le personnel de l'école : une exploration curieuse suscitera un embarras normal, des réactions plus intenses (colère, anxiété, honte) sont plus inquiétantes.
- **la répétition** (par compulsion ou provocation) **ou non du comportement** par l'enfant surpris.
- **les types de comportement sexuels impliqués** (exhibition et attouchements ou au contraire simulacres et tentatives de rapports sexuels).
- **l'utilisation ou non de la menace et de la force** (signe grave quand elle existe).
- **l'intégration du comportement sexuel dans la vie de l'enfant** et son interférence ou son substitut aux activités plus appropriées à son niveau de développement.

Les parents doivent être naturellement être informés que leur enfant a été impliqué par des gestes à caractère sexuel, si leur enfant est l'auteur, leurs réactions peuvent être très variables et bien souvent négatives ; dans le cas de déni ou d'une minimisation excessive de leur part, comme dans celui d'une surprise sincère, des investigations par des experts seront nécessaires, à la recherche d'abus antérieurs éventuels.

### **3 propositions peuvent être formulées**

- il faut inciter à une information sexuelle adaptée aux enfants dès 5 ans et la répéter plusieurs fois à l'école primaire.

- il faudrait inscrire le développement psychosexuel de l'enfant dans la formation IUFM, (s'assurer que tous les psychologues scolaires possèdent bien les mêmes notions).

- il faudrait inscrire le développement psychosexuel de l'enfant comme préalable à toute formation pour la prévention des abus sexuels chez l'enfant.

N.B. : Cette information semblerait également pertinente dans le cadre de la formation des magistrats.

Il faudrait aussi que tous les départements puissent bénéficier de l'audition assistée et filmée des mineurs ou Procédure Mélanie (14 seulement à ce jour).

## 6. - CONCLUSION

S'ils ne sont pas nouveaux, les abus sexuels entre jeunes enfants ne sont apparus au-devant de la scène que depuis moins de 10 ans en France, et semblent avoir nettement augmenté depuis trois ans.

La prise en compte de l'enfant auteur s'est faite au décours de la grande vague de révélations d'affaires de pédophilie à la fin des années 90 en France et de la toute nouvelle attention portée à leurs victimes tant par la société civile que par la communauté scientifique internationale.

De plus, la nouvelle prise en compte des droits de l'enfant et de sa parole a, selon Vigarello<sup>66</sup>, déplacé l'intérêt des médias sur « la cruauté première aux enfants », qui n'est plus d'ordre physique mais sexuelle, et « la fascination éprouvée jusque-là pour le sang en une fascination plus intériorisée, plus subtile, éprouvée pour quelque saccage intime ».

Si l'amalgame entre adultes pédophiles et adolescents « abuseurs » s'est retrouvée jusque dans les publications de nombreux auteurs anglosaxons qui préconisaient des programmes de réinsertion plutôt coercitifs<sup>34</sup> majoritairement dénoncés par les chercheurs européens, *que dire du jeune enfant auteur, de sa nature ou du contexte de ses actes ?*

La majorité des gestes sexuels des enfants sont sous-tendus par le jeu et la découverte, comme le montre les données de la littérature, et cette activité diverse et complexe est **normale chez un enfant en bonne santé**. La sexualité s'inscrit très tôt dans la relation du nourrisson à ses parents ou sa fratrie, puis au monde extérieur, et fait appel à des déterminants positifs qui participent à son développement et à son épanouissement: curiosité, partage, défi, plaisir, identification à l'adulte, etc. Elle se manifeste principalement **par le toucher**, sur soi et sur l'autre, bien qu'un sentiment amoureux puisse amener les enfants à des actes plus avancés (*sexualité précoce partagée*). Mais elle **doit rester volontaire, discrète et récréative, non compulsive, diversifiée et progressive**.

De même, la violence aussi existe chez l'enfant, même chez le nourrisson, elle aussi participe à sa construction si son environnement adulte réagit de façon adéquate.

La distinction entre comportement sexuel *normal, précoce partagé* ou *abus*<sup>58</sup> est parfois difficile puisqu'elle prend en compte à la fois la sexualité, donc l'intime, et l'observateur de ce comportement intime qui n'est pas forcément neutre. Winnicott<sup>68</sup> nous rappelle que « dans chaque observateur adulte, sont présents tous les souvenirs de son enfance, à la fois fantasmes et réalité, dans la mesure où ils étaient appréciés à l'époque ».

Pour s'y aider, il faut s'intéresser à l'équilibre du pouvoir des enfants mis en cause, qui permet d'évaluer la **réalité de leur consentement** (mutualité vraie ou soumission). Les principaux facteurs, outre la **différence d'âge chronologique** (4 à 5 ans est le palier à ne pas franchir), sont **l'âge de développement** donc la force ou la maturité, et **le charisme** ou pouvoir de séduction. **La nature des actes sexuels** (simples attouchements ou simulacres de pénétration) est aussi à prendre en compte, ainsi que **l'intégration de ces actes à la vie psychique de l'enfant** (ludique ou compulsive), **l'utilisation** ou non **de la force** ou de la menace, leur **répétition** ou non après avoir été surpris ou dénoncés, **l'intensité de leur gêne** lorsqu'ils sont mis devant les faits.

Toutes les études faites sur les enfants auteurs de violence, et plus précisément de gestes sexuels violents montrent que la plupart vivent dans une **pathologie familiale** grave, **souvent « d'essence incestueuse »**<sup>34</sup> (inceste, climat incestueux, relation fusionnelle) et grandissent dans la violence physique, verbale ou sexuelle, entre carences et disputes ou permissivité et stimulation précoce à la pornographie. Les adultes qui les entourent créent de toute façon une telle insécurité et une telle angoisse que le passage à l'acte se fait, identification réactionnelle défensive à l'agresseur.

**L'étude de l'enfant auteur est donc inséparable de celle de l'enfant victime puisqu'il répète sur lui les gestes de son agresseur** (adulte proche en général), **inséparable aussi de l'étude de sa famille**, donc de la société. S.K. Araji<sup>4</sup> parle de la « contagion » du comportement sexuel agressif.

Différentes recherches montrent qu'on les trouve **dans tous les milieux**, que ce sont presque toujours **des garçons**, qu'ils sont souvent **isolés** affectivement ce qui les pousse à rechercher la **compagnie d'enfants plus jeunes**, ils ont une **faible estime d'eux-mêmes**, leurs **émotions** sont **frustes**, en tout cas ils n'ont **pas d'empathie** pour leur victime, et **pas de sentiment de culpabilité**, **leurs informations sur la sexualité proviennent souvent de la pornographie**. De plus, leur **victime** est toujours une **proche, souvent plus jeune et/ou plus vulnérable**, elle peut appartenir à leur **fratrie**.

Le jeune âge de ces enfants auteurs et la complexité de leur contexte ne permet **pas d'isoler une personnalité définie** et la plupart du temps, **les gestes sexuels violents des enfants sont des signes d'appel au secours**. Quelquefois cependant, surtout si la souffrance de l'enfant n'a pas été reconnue, ou mal prise en charge, les actes peuvent se reproduire, progresser en gravité et se codifier de manière profonde.

Mais il est plus simple, regrette Haesevoets<sup>34</sup>, « de souligner la délinquance que d'envisager la responsabilité des adultes, des parents en particulier, de la société et de ses institutions ».

L'école est un lieu d'observation privilégiée parce que terrain des premières relations sociales : les relations de séduction et de pouvoir s'y font et s'y défont au gré des récréations et des personnalités. Selon les écoles, grands et petits peuvent s'y côtoyer, beaucoup grandiront ensemble.

Toute personne travaillant à l'école ou avec l'école, enseignant ou ATSEM, psychologue scolaire ou médecin scolaire et infirmière scolaire peut surprendre une scène à caractère sexuel entre deux ou plusieurs enfants ou alors se retrouver dépositaire de la parole d'un enfant se disant abusé. **Toute allégation d'abus sexuel doit faire l'objet de la plus grande attention**<sup>33</sup>, un enfant que l'on ne croit pas se retrouvant alors doublement victimisé.

Ces personnes peuvent aussi remarquer des troubles du comportement chez les enfants, surtout s'ils témoignent d'un changement. **En effet, les troubles présentés par les enfants victimes**, même si généralement moindres dans le cas d'un agresseur jeune, ont été bien répertoriés. Ils peuvent être<sup>58</sup> **spécifiques** (blessures aux abords des organes génitaux, mais elles ne sont pas décelables à l'école, seul un expert peut les rechercher; et surtout **l'extériorisation d'une sexualité répétitive, envahissante, non contrôlable**) ou **évocateurs** (troubles du sommeil, incontinence ou encoprésie, rituels de lavage en rapport avec la souillure ressentie) ou **non spécifiques** (alimentation et/ou langage régressif, anxiété, agressivité, ou au contraire peur, sidération, repli sur soi, manifestations psychosomatiques, désinvestissement scolaire, autoévaluation, etc.). Si l'extériorisation de manifestations sexuelles ne manque pas de frapper les différents intervenants, les troubles évocateurs et non spécifiques doivent aussi inciter à la vigilance, et à une **sollicitation accrue de l'aide du médecin de l'éducation nationale**.

La démarche de l'étude a été d'enquêter à l'école auprès d'enseignants et de psychologues scolaires par l'intermédiaire d'entretiens semi directifs pour étudier leur attitude face à des gestes sexuels entre enfants ou face à la révélation d'un abus par un enfant (ce cas ne s'est pas présenté) et déterminer leur aptitude à discerner un jeu d'un abus. De même, des experts de la maltraitance, donc extérieurs à l'école, ont été sollicités par des entretiens semi directifs pour comparer leurs réactions à celles des enseignants ; et par l'intermédiaire de deux affaires judiciaires auxquelles ils venaient d'être confrontés pour étudier plus concrètement une situation de jeu et une situation d'abus, avec toutes leurs ambiguïtés.

De plus, la réaction d'une victime d'abus dans l'affaire n° 1, regrettant de ne pas avoir eu d'éducation sexuelle, qui lui aurait semble-il, permis de mieux se protéger et la réclamant pour sa petite sœur, est significative.

Les professionnels rencontrés étaient tous de grande qualité et avaient une bonne expérience de leur métier. Néanmoins, les entretiens ont mis en évidence la mauvaise connaissance de la sexualité normale d'un enfant à l'âge de l'école primaire chez les professionnels de l'enfance qui ne sont pas des experts de la maltraitance, ou qui n'ont pas reçu de formation spécifique, formation proposée bénévolement par une association départementale d'observation et de prévention de la maltraitance, l'OJEVIM. *Il est vrai que la plupart des actions de prévention sont axées sur les abus aux enfants par des adultes, ce qui, évidemment exclut la notion de consentement éclairé.*

La particularité des abus entre enfants est donc d'abord d'être reconnue comme telle et d'être bien différenciée de jeux de découverte par leur entourage. Mais il semble à l'heure actuelle qu'on risque surtout de voir des parents qui préfèrent ne pas penser que leur enfant puisse avoir une sexualité, et rejeter la faute sur l'autre enfant, surtout s'il a été l'initiateur, (et si la « victime » oublie son consentement devant la colère de ses parents !) Il est donc fondamental d'avoir une bonne connaissance du développement psycho sexuel de l'enfant pour rester pertinent face à des parents outragés ou au contraire minimisateurs du comportement de leur enfant. **Et tout en légitimant la nécessité du travail sur soi face à la mise en lumière des comportements sexuels d'autrui, on ne peut que souligner l'importance d'avoir des connaissances scientifiques précises pour s'aider à faire la part du jeu et de la découverte de celle de l'agression et de la contrainte dans un domaine aussi intime.**

La prévention des abus sexuels aux enfants est indispensable et pourrait à elle seule faire l'objet d'une autre étude. Cependant quelques remarques découlent des recherches bibliographiques et de la pratique sur le terrain : **une bonne prévention doit être faite par des gens compétents, donc formés et expérimentés, et les parents doivent y être associés.** Elle **ne doit pas**, surtout en ce qui concerne les tous petits, **se cantonner aux abus** alors que l'enfant est en pleine maturation psychique mais bien s'inscrire dans une sensibilisation générale à l'approche de la sexualité<sup>30</sup> et donc **tenir compte du stade de développement psycho sexuel de l'enfant**, ce qui là aussi suppose sa connaissance.

H. Romano dans sa thèse<sup>59</sup> a bien mis en exergue les limites des actions de prévention et les « méfaits » de certains de ses dispositifs, qui puisent trop leurs racines dans le contexte socioculturel nord-américain. Elle s'élève contre le recours systématique à l'institution scolaire en matière de prévention et préconise l'intervention d'autres intervenants comme les psychologues scolaires, les médecins et infirmières scolaires, « qui ont en commun d'être à l'écoute des élèves, dans une écoute qui n'est pas entravée par le lien pédagogique » même si tous n'ont pas reçu de formation dans ce domaine. La solution réside pour elle dans la constitution « d'équipes pluridisciplinaires et pluri institutionnelles avec des professionnels spécifiquement formés ». Ce qui n'empêche pas le corps enseignant de continuer à poser un cadre global de respect à l'autre, respect physique et verbal, de son intimité, de sa différence et de sa pudeur.

Des propositions ont été émises pour suggérer :

- La mise en place d'une **éducation sexuelle précoce, adaptée** à de petits enfants et surtout **répétée** plusieurs fois durant la scolarité.
- **Poser la connaissance précise du développement psycho sexuel de l'enfant comme préalable à toute action de prévention des abus sexuels aux enfants, et l'inscrire dans le cursus universitaire des professionnels de l'enfance.**

La précarité socioculturelle et l'insécurité affective toujours croissantes risquent de voir la violence sexuelle entre enfants s'amplifier dans les années à venir. A l'interface famille école société, le Médecin de l'Education Nationale semble donc le plus à même d'aider le personnel de l'école primaire au discernement entre jeu sexuel et abus sexuel et de faire le lien, si c'est nécessaire, avec les experts judiciaires, éducatifs et thérapeutiques que nécessite la prise en charge de *tous* les enfants mis en cause dans une situation d'abus sexuel entre enfants.

## 7. - BIBLIOGRAPHIE

### Références citées

- 1 - **ABRAHAM K.**, cité dans le **DICTIONNAIRE de la Psychanalyse**, art. « stade oral », Larousse, février 2003.
- 2 - **ADLER N., SCHUTZ J.**, « Sibling incest offenders ». *Child Abuse and Neglect*, 1995, 19, 811-819.
- 3- **ALECIAN P.**, « La voix de l'Agresseur ». *Santé Mentale*, octobre 1998, n° 31, 29-32.
- 4 - **ARAJI S.K.**, *Sexually Aggressive Children*. Thousand Oaks, California, Sage Publications, 1997.
- 5 - **AWAD G.A., SAUNDERS E.B.**, « Male adolescent sexual assaulters : clinical observations ». *Journal of Interpersonal violence*, 1991, 6(4), 446-460.
- 6 - **BALIER C.** *Psychanalyse des comportements violents*. 1988, PUF, 2003.
- 7 - **BALIER C., LEGENDRE C.**, « La compulsion au viol : une problématique psychique peu connue ». *Nervure*, 1995, 8, 7.
- 8 - **BASQUIN M.** « Quelques remarques à propos de l'inceste ». *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, juin 1985, n°6, 221-224.
- 9 - **BENSOUSSAN P.** « Ecouter l'enfant et respecter la présomption d'innocence ». *Colloque de la Fédération des autonomes de solidarité laïque*, 2002.
- 10 - **BERGERET J.** Post-adolescence et violence. in *Adolescence terminée, adolescence interminable*, Colloque national sur la post-adolescence, 1983, PUF, 1985.
- 11 - **BERLINGER et RAWLING** cité par **BURROWS H.** « Children who molest other children. *School Psychology Review* », 1996, vol 25, 540-557.
- 12 - **BLADON B., VIZARD E.**, *A follow up study of young sexual abusers*. Young abusers project, London, september 2000.
- 13 - **BONNET C.** *L'enfant cassé*. Albin Michel, 1999.
- 14 - **BURROWS H.** « Children who molest other children ». *School Psychology Review*, 1996, vol. 25, 540-557.
- 15 - **CHARLES-NICOLAS A.**, cité par **MARCELLI D.**, « Violences entre jeunes, le point de vue du psychiatre ». *6<sup>ème</sup> journée AFIREM 95*, novembre 1996, 15-20.
- 16 - **CIAVALDINI A.**, Actualité de la question des violences sexuelles chez les adolescents, in Actes du colloque *Pratiques sexuelles violentes chez l'adolescent*, Le P.A.R.I., Grenoble 2003.
- 17 - **CUNNINGHAM C., MACFERLANE K.**, *When children molest children. Group treatment for young sexual abusers*, Orwell, Safer Society Press, 1991.
- 18 - **CYRULNIK B.** *Les nourritures affectives*. Odile Jacob, 1993.

- 19 - **DAVIS G.E., LEITENBERG H.**, « Adolescents sex offenders ». *Psychological Bulletin*, 1987, 101, 417-427.
- 20 - **DIATKINE G.** « L'ère du soupçon ». *Empan*, 1999, n°36.
- 21 - **DIATKINE R.** Psychopathie chez l'enfant et l'adolescent. in *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, Paris, PUF, 1985, t. 2, 225-265.
- 22 - **DICTIONNAIRE ALPHABETIQUE et ANALOGIQUE de la LANGUE FRANCAISE**, Le Robert, Paris, 1975.
- 23 - **DICTIONNAIRE de la PSYCHANALYSE**, Larousse, février 2003.
- 24 - **DICTIONNAIRE de PSYCHOLOGIE**, PUF, septembre 2003.
- 25 - **FINKELHOR D.** « Sex among siblings: a survey on prevalence, variety and effects », *Archives of Sexual Behavior*, 1980, 9, 171-197.
- 26 - **FREUD S.** *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, 1905. Gallimard, 1988.
- 27 - **FREUD S.** Les théories sexuelles infantiles, 1908. in *La vie sexuelle*, PUF, 1969.
- 28 - **FRIEDRICH et al.** cité par **ROMANO H.**, *La prise en charge des victimes d'abus sexuels*. Guide Pratique Hachette 2004.
- 29 - **FRIEDRICH et LUECKE** cité par **LESAGE A.** « Jeunes enfants sexuellement agressifs ». *Empan*, décembre 1998, n°32, 51-58.
- 30 - **GABEL M.** *Les enfants victimes d'abus sexuels*. PUF, 1996.
- 31 - **GRAND DICTIONNAIRE de la PSYCHOLOGIE**, Larousse, octobre 2002.
- 32 - **GROTH et LOREDO** cité par **LESAGE A.** « Jeunes enfants sexuellement agressifs ». *Empan*, décembre 1998, n°32, 51-58.
- 33 - **HAESEVOETS Y.H.** *Les allégations d'abus sexuel chez l'enfant: entre le doute et la conviction absolue...* Disponible sur Internet : <http://www.cfwb.be/maltraitance>.
- 34 - **HAESEVOETS Y.H.** « Evaluation clinique et traitement des adolescents agresseurs sexuels : de la transgression sexuelle à la stigmatisation abusive ». *Psychiatrie de l'enfant*, 2001, XLIV, 2, 447-483.
- 35 - **HAYEZ J.Y.** *Autour de l'abus sexuel, de sa prévention et de sa prise en charge*. Disponible sur Internet : <http://membres.lycos.fr/jeanyveshayez/aut-abu2.htm?>
- 36 - **HAYEZ J.Y., DE BECKER E.**, *L'enfant victime d'abus sexuels et sa famille, évaluation et traitement*. Monographies de la psychiatrie de l'enfant, PUF, 1997.
- 37 - **HEIMAN M. L.**, Untangling Incestuous Bonds: the treatment of sibling incest. in **Kahn M.D. and Lewis K.G.** (Eds) *Siblings in Therapy. Life Span and Clinical Issues*, New-York, W.W. Norton, 1988.
- 38 - **HEIMAN M.L.** « A comparative survey of beliefs about "normal" childhood sexual behaviors ». *Child Abuse and Neglect*, 1998, 22, 289-304.
- 39 - **HUMANITE (L')** édition du 11-10-1999. Disponible sur Internet : <http://www.humanite.presse.fr/journal/1999-11-10/1999-11-10-299224>
- 40 - **JEUNES VIOLENCE ECOUTE**, rapport du Conseil Régional d'Ile-de-France, 2005.

- 41 - **JOHNSON** cité par **LESAGE A.**, « Jeunes enfants sexuellement agressifs ». *Empan*, décembre 1998, n°32, 51-58.
- 42 - **LAVIOLA M.** « Effects of older brother-younger sister incest: a study of dynamics of 17 cases ». *Child Abuse and Neglect*, 1992, 16, 409-421.
- 43 - **LEBOVICI S.** *Le complexe d'Œdipe et l'inceste*. Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie, 3, 1985.
- 44 - **LEBOVICI S.** L'inceste. in **LEBOVICI S. et coll.**, *Traité de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent*. Paris, PUF, 1985, t.3, 391-397.
- 45 - **LEGENDRE C.** « Les adolescents auteurs d'agressions sexuelles ». *Le journal des Professionnels de l'enfance*, mars-avril 2005, 55-59.
- 46 - **LEGENDRE C.** « Le délire de la rue ». *Psychologie Médicale*, 1989, 21, 6.
- 47 - **LELIEVRE C. et LEC F.** *Les profs, l'école et la sexualité*. Odile Jacob, 2005.
- 48 - **LESAGE A.** « Jeunes enfants sexuellement agressifs ». *Empan*, décembre 1998, n° 32, 51-58.
- 49 - **LIBEAU-MOUSSET L.** *La prévention des agressions sexuelles à l'égard des enfants, modèles européens, modèles nord-américains*. Thèse Rennes II, 2000.
- 50 - **MARCELLI D.** « Violence entre jeunes, point de vue du psychiatre ». *6ème journée AFIREM 95*, novembre 1996, 15-20.
- 51 - **MINISTERE de la JUSTICE** *Les chiffres-clés de la justice*. DAE, SSED, Ministère de la justice, Service de l'Information et de la Communication, 2004.
- 52 - **NOUVEAU CODE PENAL** ART.222-23, ART.222-24, ART.222-27, ART.222-29.
- 53 - **PAIN J.** *Les adolescents face à la violence*. Paris, Syros, 1996.
- 54 - **PAIN J.** « Violences entre enfants à l'école ». *6ème journée AFIREM 95*, novembre 1996, 5-14.
- 55 - **PETIT X.** « Violence entre enfants, rôle de la DPJJ ». *6ème journée AFIREM 95*, novembre 1996, 15-20.
- 56 - **PITHERS et coll., RYAN et coll.** cité par **LESAGE A.** « Jeunes enfants sexuellement agressifs ». *Empan*, décembre 1998, n°32, 51-58.
- 57 - **QUIGNARD P.** *Le sexe et l'effroi*. Folio, Gallimard, 1996.
- 58 - **ROMANO H.** *La prise en charge des victimes d'abus sexuels*. Guide Pratique Hachette 2004.
- 59 - **ROMANO H.** *Enjeux psychiques de la révélation d'abus sexuels en milieu scolaire*. Thèse de Doctorat de Psychopathologie, Université de Rouen, 2003.
- 60 - **SADLIER K.** « Suggestibilité chez le jeune enfant : quelle implication dans le cadre de suspicion d'agression sexuelle ? ». *Forensic*, 1998, n°20.
- 61 - **SAUNDERS E.B., AWAD G.A.**, « Assesment, management, and treatment planning for male adolescent sexual offenders ». *American Journal Orthopsychiatrie*, 1988, 58 (4), 571-579.

- 62 - SMITH H., ISRAEL E.**, « Sibling Incest: a case of the dynamics of 25 cases ». *Child Abuse and Neglect*, 1987, 11, 101-108.
- 63 - TARDIEU A.** « Etude médico-légale sur les sévices et mauvais traitements ». *Annales d'hygiène publique et de Médecine Légale*, 1860, 26.
- 64 - TREMBLAY R. E.** « L'origine de la violence chez les jeunes ». *Revue canadienne de Recherche sur les Politiques*, Automne 2000, 19-24.
- 65 - VAN GIJSEGHEN H.** *L'enfant mis à nu*. Canada, Méridien, 1992.
- 66 - VIGARELLO G.** *Histoire du viol*. Le Seuil, 1998.
- 67 - VIZARD E. et al.** « Child and adolescent sex abuse perpetrator: a review of the research literature ». *Journal of Child Psychology and Psychiatrie*, 1995, vol 36, 731-756.
- 68 - WINNICOTT D.W.** *L'enfant et le monde extérieur*, 1957. Payot, 2001.
- 69 - WORLING J.R.** « Adolescent sibling-incest offenders: differences in family and individual functioning when compared to adolescent nonsibling sex offenders ». *Child Abuse and Neglect*, 1995, 19, 633-643.

## **8 – LISTE DES ANNEXES**

**ANNEXE N° 1 – L’affaire du Petit Raoul**

**ANNEXE N° 2 : Guide d’entretien**

**ANNEXE N° 3 : Données sur l’OJEVIM**

## **8.1. - ANNEXE N° 1 – L'affaire du Petit Raoul**

Un article de l'Humanité paru le 11 octobre 1999

### **« États-Unis : un enfant de onze ans derrière les barreaux**

**La justice américaine en pleine hystérie.**

**Une voisine a dénoncé le petit Raoul qui se retrouve le plus sérieusement du monde inculpé pour " inceste " par un juge du Colorado. Ses parents ont dû fuir les États-Unis.**

De notre correspondante particulière à New York

Réveillé au milieu de la nuit, menotté, entravé et conduit immédiatement dans un centre de détention... Le 30 août dernier, Raoul W., un enfant à la double nationalité, suisse et américaine, a eu le triste privilège de connaître le traitement réservé par la police des États-Unis aux dangereux criminels... et aux enfants de dix ans. Depuis, Raoul a passé deux mois en détention avant d'être placé fin octobre dans une famille d'accueil. Ses parents ont fui les États-Unis avec leurs trois autres enfants, redoutant qu'on ne leur enlève la garde. Ils n'ont pas vu leur fils depuis de longues semaines. Raoul est " dépassé par ce qui se passe, a commenté lundi Darby Moses, l'une de ses avocates. Il survit grâce aux coups de téléphone et aux lettres de sa famille ".

Accusé d'inceste pour avoir, selon les dires d'une voisine, procédé à des attouchements sexuels sur sa petite soeur de cinq ans, le petit garçon a plaidé non coupable, lundi, devant le tribunal de Golden, une ville de la banlieue de Denver, dans le Colorado. Ses avocats espèrent obtenir aujourd'hui un arrangement à l'amiable avec les autorités selon lequel Raoul, séparé de sa famille depuis deux mois et demi, pourrait rejoindre ses parents en Suisse. En échange, ceux-ci devraient s'engager à traiter et faire suivre psychologiquement leur fils.

L'affaire, qui suscite des réactions outragées en Europe mais un intérêt très relatif aux États-Unis, remonte au mois de mai dernier. Raoul et sa petite soeur jouent dans le jardin, derrière la maison familiale, dans une tranquille banlieue résidentielle. Le garçon baisse la culotte de sa soeur. " Pour l'aider à faire pipi ", selon ses parents. " Pour la caresser ", affirme la voisine, qui rapporte les faits à la police locale quelques jours plus tard. Deux mois après, les autorités débarquent un soir chez les W., et emmènent Raoul, sans pourtant disposer d'un mandat d'arrestation.

Par trois fois au moins, lors de son arrestation et de ses apparitions devant le juge, l'enfant a été menotté et entravé. La procédure est courante aux États-Unis où de plus en plus d'États ont décidé de juger les mineurs en tant qu'adultes. Régulièrement, à la télévision, on peut voir les images de ces enfants ou adolescents, vêtus de l'orange des prisonniers, frêles silhouettes encadrées par des policiers et retenues à eux par des chaînes. Peu d'Américains, en dehors des associations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International ou Human Rights Watch, s'indignent encore de ces images. Blasée par les dizaines d'histoires d'enfants qui en tuent d'autres, la population n'éprouve guère de compassion à l'égard des jeunes délinquants, même si, dans le cas de Raoul, les charges portées contre lui justifient difficilement le traitement qui lui a été infligé...

...Dans un rapport publié la semaine dernière, Human Rights Watch dénonçait ainsi les conditions de détentions de centaines de jeunes attendant leur procès dans une prison de Baltimore, dans le Maryland, l'un des quarante États qui ont récemment durci sa législation à l'égard des mineurs. Le groupe dénonçait les viols et les brutalités subis par ces mineurs et le traumatisme certain qui en découle, les rendant irrécupérables pour la société après leur passage en cellule. »

**Cécile Besson**

## 8.2. - ANNEXE N° 2 : Guide d'entretien

Quand pour la dernière fois avez-vous eu connaissance de gestes à caractère sexuel entre de jeunes enfants ?

Comment ça s'est passé ? Était-ce dans votre école ? Dans votre classe ?

Qu'est-ce que ça vous a fait ? L'avez-vous ressenti comme un jeu, comme une violence ?

Est-ce pensable pour vous qu'un enfant ait une activité sexuelle ? Si oui sous quelle forme ?

Est-ce pensable pour vous qu'un enfant soit violent sexuellement ? Pourquoi ?

Dans le cas dont vous m'avez parlé, qu'avez-vous fait ? Avez-vous contacté quelqu'un ? Qui ?

Était-ce pour vous la 1<sup>o</sup> fois ? Comment aviez-vous réagi la ou les autres fois ?

Connaissez-vous d'autres collègues qui aient été confrontés à des faits similaires ? En parlez-vous entre vous ?

Qu'est-ce que l'enfant victime génère en vous ? Et l'enfant auteur ?

Pouvez-vous accepter de ne pas savoir bien gérer ce type de situation ? Pourquoi ?

Avez-vous reçu une formation sur le développement psychoaffectif de l'enfant ? Si non le souhaitez-vous ?

Pensez-vous qu'une action de prévention à l'école primaire pourrait être utile ? Pour qui ? Par qui ?

Comment l'imaginez-vous ?

### **8.3. - ANNEXE N° 3 : Données sur l'OJEVIM** **Observatoire Jurassien des Enfants Victimes de Maltraitance**

Association loi 1901 fondée en 1998 à Lons-le-Saunier, dans le Jura, par un groupe de magistrats, d'éducateur et de psychologue, sa présidente est M<sup>e</sup> Hélène Goy-Letondor, avocat spécialisé dans le droit des enfants et madame Corinne Perben en est membre d'honneur.

Les membres actuels appartiennent aux domaines de la justice (avocat, magistrats et PJJ), de la pédiatrie et de la pédopsychiatrie, de l'aide sociale (ASE, Sauvegarde, directeur de foyer d'enfant), du service de promotion de la santé de l'éducation nationale, et de la police. Donc tous les professionnels, institutionnels ou non des champs judiciaire, éducatif et thérapeutique sont représentés. L'OJEVIM est agréée par l'Education Nationale.

Son siège se situe au Tribunal de Grande Instance de Lons-le-Saunier.

Elle a pour objet :

- d'élaborer un rapport départemental annuel sur l'enfance maltraitée ;
- de traiter les statistiques annuelles départementales en matière d'enfance en danger, en lien avec les Services du Conseil Général du Jura et des Services Judiciaires du département ;
- de constituer et animer un groupe-ressource à destination des professionnels en charge de situations d'enfants victimes de maltraitance ;
- de favoriser la formation des professionnels intervenant auprès des mineurs victimes d'agressions sexuelles, en organisant toute action de formation ou d'information qui lui semblera appropriée ;
- de réaliser, animer, coordonner toute action de sensibilisation ou de formation en matière de maltraitance à destination des professionnels en charge de l'Enfance ;
- de réaliser ou produire toute action ou écrit relatifs à l'enfance maltraitée.

Elle a donc la faculté d'être le vecteur de la réflexion, dans le département du Jura, de l'ensemble des professionnels de l'enfance concernant le traitement et l'observation de l'enfance maltraitée et de leur permettre de travailler en réseau interdisciplinaire.

Les actions

- création de deux unités médico-judiciaires, à Dole en septembre 2003 puis à Lons-le-Saunier, en juin 2004, pour l'audition des mineurs victimes de maltraitance : lieu sécurisant et aménagé à cet effet, entretien mené par un enquêteur, assisté d'un psychologue, qui procède concomitamment à l'analyse du contenu de l'expression verbale et comportementale de l'enfant, enregistrement audiovisuel de l'entretien.
- mais le suivi psychologique précoce des enfants en structure de soins n'a pu être mis en place systématiquement en raison des délais d'attente particulièrement longs dans le département du Jura.

La prévention

- le repérage des enfants victimes, en complétant les données de l'ODAS (issues du Conseil Général) par celles des services du Parquet (issues de l'Education nationale pour la plupart).
- les actions de formation directes auprès des professionnels de l'Education Nationale, des urgences hospitalières, des écoles d'infirmières... ou par intervention dans des colloques ou organisation de journées d'étude.
- actions de prévention à destination des enfants d'école primaire, grands et petits.